

**MANDATURE 2014 - 2020**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 - 19 H 00  
EN LA SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE**

\*\*\*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

\*\*\*

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2017-122) (22) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. BONNET-OULALDJ, M. HAAB, M. MARGAIN.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme TAVAUX), M. GREAU (pouvoir à Mme HONORÉ), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), M. MOULIN (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à Mme VELAY-BOSC).

\*\*\*

Départ, à 20 H 30, de Mme KOMITES (pouvoir donné à M. BOUIGUE) après le vote de la délibération DU 20170212 ;

Départ, à 20 H 47, de Mme TAÏEB (pouvoir donné à M. PEUTILLOT) après le vote de du vœu relatif à l'amélioration de la politique des contrats aidés déposé par le groupe des Ecologiste.

\*\*\*

- **DELIBERATION (12-2017-022)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 26JUIN 2017.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure:

“Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l’adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017.”

Votants : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 26JUIN 2017 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017.**

Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme TAVAU X), Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU (pouvoir donné à Mme HONORÉ), M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. NAJDOVSKI, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU X, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2017-123)

\*\*\*

- DELIBERATION (12-2017-024) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-124)

\*\*\*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je salue le retour de Morgane GARNIER, notre directrice générale des services suite à son congé maternité. Je salue également Matthieu SEINGIER, nouveau président du groupe Les Républicains.

Avant de démarrer notre séance, je propose que nous ayons une pensée pour les victimes de l'ouragan Irma qui a fait 27 morts à ce jour dans les Caraïbes, notamment sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Nous avons lancé une collecte hier sur le forum des associations auprès de la Croix-Rouge, de manière à ce que les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement puissent manifester leur solidarité envers les victimes. La Croix-Rouge étant mandatée pour intervenir directement sur place. Un épisode douloureux qui nous rappelle à quel point nous devons rester vigilants pour limiter les conséquences du dérèglement climatique. Nous en avons ici tous conscience. »

\*\*\*

## Débat organisé sur la Communication « Enfance et familles ».

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement et M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteuses :

Le 12<sup>e</sup> arrondissement compte plus de 18 000 familles et sa démographie, à la différence d'autres arrondissements, reste dynamique (1 976 naissances en 2015). Cela nous engage à développer **une politique en faveur de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire particulièrement volontariste et ambitieuse**, pour toutes les familles de l'arrondissement, afin de leur permettre de bien concilier vie professionnelle et familiale et pour favoriser l'éveil, l'épanouissement et la réussite de chaque enfant. Notre arrondissement est riche de ses familles et de leur diversité.

### **Petite enfance et familles**

La Mairie du 12<sup>e</sup> favorise, avec ses partenaires, la diversité des modes de garde (accueil collectif/ accueil individuel ; modes de garde municipaux/crèches associatives) pour répondre au mieux aux besoins des familles dans leur diversité, en veillant toujours à situer l'enfant et ses parents au centre du projet. Le développement des places d'accueil avec un objectif de 500 places supplémentaires d'ici 2020, l'amélioration de l'information des familles et leur accompagnement ainsi que l'aide à la parentalité sont les trois principaux objectifs poursuivis depuis 2014.

### **Ouverture d'une nouvelle crèche 75 rue de Reuilly : 34 places supplémentaires !**

Une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance ouvre cette année au mois d'octobre dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Cette nouvelle crèche de 34 places est située 75 rue de Reuilly et sera gérée par l'association ARFOG. Situé au sein de l'ensemble intergénérationnel Catherine Labouré, cet établissement neuf disposera d'un jardin dédié aux enfants. C'est le **troisième nouvel équipement petite enfance ouvert depuis 2014**.

### **L'objectif des 500 places supplémentaires pour 2020 en ligne de mire**

Le 12<sup>e</sup> arrondissement comptera ainsi, en octobre prochain, 52 structures petite-enfance dont 29 équipements municipaux (crèches et haltes garderies).

2267 places sont recensées dans l'ensemble des établissements petite enfance, dont 1723 dans des établissements municipaux ou para-municipaux. **440 places ont été ouvertes de 2001 à 2008 ; 480, de 2008 à 2014 et déjà 168, depuis le début de la présente mandature**. Soit, globalement, 1088 nouvelles places ouvertes (+ 48%) dans le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis 2001.

Ces ouvertures sont le résultat d'une mobilisation sans faille pour identifier des surfaces constructibles et également repérer des locaux vacants dans l'arrondissement, permettant d'aménager de nouvelles places en crèches, municipales et associatives, en lien avec la Direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris mais aussi la Direction de l'urbanisme.

L'objectif de la mandature est la création de 500 nouvelles places, réparties de façon équilibrée sur l'ensemble de l'arrondissement, avec une attention particulière portée aux quartiers déficitaires, pour une qualité de l'accueil optimale des enfants.

Plusieurs opérations de **construction de nouvelles crèches municipales** sont désormais lancées - crèche de la **caserne de Reuilly** (66 places), crèche modulaire sur le **site de**

**l'hôpital Trousseau (26, rue Arnold Netter - 25 places) - tout comme d'importants chantiers de restructuration de crèches existantes - Lamblardie (66 places) et Pierre Bourdan (99 places) qui offriront des capacités d'accueil supplémentaires.**

Le partenariat Ville/AP-HP est désormais concrétisé et permet, en 2017, d'offrir **20 places nouvelles dans les crèches hospitalières Trousseau et Saint-Antoine dans le 12<sup>e</sup> avec l'objectif de 50 places en 2020.** Ces places permettent un accueil adapté des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés grâce à la plus grande amplitude horaire des crèches hospitalières.

Afin de favoriser et promouvoir les modes d'accueil individuels, **un plan parisien de soutien à l'accueil individuel** (assistant.e.s maternel.le.s et garde à domicile) sera prochainement lancée autour de trois priorités : améliorer l'information des familles sur l'accueil individuel, renforcer la qualité de l'accueil et la professionnalisation des assistant.e.s maternel.le.s et auxiliaires, mettre en adéquation l'offre et la demande. Cette démarche partenariale a été engagée avec les partenaires institutionnels et associatifs, les représentants des professionnels et les familles.

Innovation en 2016/2017 : le 12<sup>e</sup> arrondissement a accueilli le **Bus RAM (Relais d'assistant.e.s maternel.le.s), nouveau service destiné à l'accompagnement des professionnels et des familles.**

#### **Des travaux pour entretenir les équipements petite enfance du 12<sup>e</sup> arrondissement**

En plus de créer de nouveaux équipements, il nous faut entretenir le patrimoine existant. Pour l'année 2017, ce sont **140 000 euros qui ont été dédiés à la mise aux normes et la modernisation de nos équipements petite enfance** (installation de stores et de grilles de jardins). Une attention toute particulière a été portée aux aménagements de sécurité (visiophones, etc.) pour renforcer encore la protection de tous.

#### **Améliorer l'information, l'orientation et la participation des familles**

Le **Relais informations familles de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement (RIF)** continue d'accueillir individuellement les familles pour l'ensemble des démarches relatives à la petite enfance.

Parallèlement des **réunions collectives mensuelles d'information** sont organisées pour présenter l'ensemble des modes de garde aux familles et permettre aux parents de rencontrer les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement.

Mis en place à la rentrée 2016, le **nouveau Guide « 0-16 ans » du 12<sup>e</sup>** est à destination de tous les parents pour leur présenter les nombreux services proposés, les aides et autres dispositifs mis à leur disposition dans l'arrondissement.

Le **Conseil de parents du 12<sup>e</sup>** permet de dialoguer entre parents, avec les professionnels de la Petite Enfance et les élus, sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. Il permet de faire émerger des propositions et des initiatives ponctuelles d'intérêt collectif pour participer au bien-être des enfants dans les crèches. Le Conseil des parents est constitué de représentants élus annuellement au sein de chaque crèche municipale de l'arrondissement. Une nouvelle élection des représentants sera organisée fin 2017.

## « Priorité transparence » pour l'attribution des places en crèche

Depuis 2014, l'équipe municipale s'est attachée à renforcer encore la transparence dans l'attribution des places en crèches. La transparence engage le rapport de confiance avec l'ensemble des habitants de l'arrondissement et garantit l'équité.

**L'attribution des places en crèche est donc anonymisée depuis 2014** lors des commissions qui se déroulent dix fois par an (tous les mois sauf l'été) et qui réunissent les professionnels de la petite enfance ainsi que des élus de la majorité comme de l'opposition. Les places rendues disponibles, soit par un déménagement soit par un refus lors de la commission qui a précédé, sont systématiquement réattribuées pour maintenir un fort taux d'occupation dans les crèches du 12<sup>e</sup>.

**Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2016 évalue très positivement la procédure d'attribution des places en crèche dans le 12<sup>e</sup> arrondissement** en affirmant « la forte préoccupation d'objectivation de la situation des familles ou des critères de priorité » dans les attributions.

Dans le même objectif, la Mairie du 12<sup>e</sup> a signé la **Charte parisienne « Priorité Transparence »**. Depuis juin 2017, en application de celle-ci, **les résultats de la commission d'attribution sont désormais disponibles en ligne et facilement consultables par les familles** sur le nouveau site Internet de la Mairie d'arrondissement.

En 2016, 1981 demandes ont été présentées lors des commissions de l'année pour 785 places attribuées, soit un taux de satisfaction de 40%. Ce taux plus faible s'explique par la fermeture temporaire pour travaux des crèches Lamblardie et Pierre Bourdan. Le taux d'attribution pour les deux dernières commissions avant l'été 2017 s'est élevé à 61 % en mai et 30 % en juin.

## Soutenir et accompagner les familles dans la parentalité

Les parents sont nombreux, dans leur diversité, à solliciter des conseils voire un accompagnement, aux différentes étapes de l'éducation de leurs enfants ou de la vie de la famille. L'un des objectifs de la mandature est de répondre à cette demande, en lien avec l'ensemble des partenaires enfance de l'arrondissement, pour développer les espaces de dialogue et de conseils dans le 12<sup>e</sup>.

L'association Olga Spitzer propose un service de médiation familiale et de soutien à la parentalité dénommé « **Espace Famille Médiation** » (EFM). Un médiateur familial favorise ainsi, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents.

L'action du **centre social « Relais 59 »**, en partenariat avec la FCPE et un réseau d'associations locales, a permis de constituer un réseau de partenaires locaux ouvert aux parents. Il anime des temps de rencontre sur la vie scolaire au collège Jules Verne et au centre social. En 2015/2016, 30 familles ont participé aux rencontres débats proposées. Ce partenariat doit s'étendre au collège Paul Verlaine pour développer le dialogue entre parents et les amener à échanger sur leurs besoins. Les parents d'élèves de CM2 de l'école Bercy sont également invités à rejoindre cette dynamique.

**Le Café des parents, organisé par Mom'Fresnay, les bibliothécaires du 12<sup>e</sup> et le CLAP-Passage des tout-petits**, permet la tenue régulière de réunions entre parents sur différents sujets liés à l'enfance et à la parentalité.

**Des groupes de parole et d'échange entre parents sont organisés depuis 2016 par l'Ecole des parents et des Éducateurs d'Île-de-France**. Ce projet prévoit la mise en place et l'animation de groupes thématiques dans des lieux identifiés par les parents. Il

prévoit également l'accompagnement et la formation de parents qui souhaiteraient eux-mêmes organiser et animer des groupes de parole et d'échange.

Enfin, en 2017, le 12<sup>e</sup> arrondissement a accueilli au Jardin de Reuilly et place de la Nation **une ludomobile, très appréciée des enfants et des parents qui s'y retrouvent ensemble** pour partager des moments conviviaux.

### **Rentrée scolaire 2017**

**8390 enfants ont pris le chemin des 42 écoles publiques du 12<sup>e</sup> arrondissement :** 3217 enfants en maternelle (3283 en 2016) et 5173 enfants en élémentaire (5363 en 2016). La tendance parisienne à la baisse affecte peu les effectifs du 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous ne pouvons que nous satisfaire que les familles de l'arrondissement fassent très majoritairement le choix de l'école de la République

La Mairie du 12<sup>e</sup> mise sur l'avenir en investissant toujours plus dans les écoles, sur le temps scolaire comme sur le temps périscolaire. Nous sommes pleinement engagés pour améliorer la réussite ainsi que l'épanouissement des enfants avec les professionnels qui sont au quotidien à leurs côtés.

### **Une moyenne d'élèves par classe pour la 3<sup>e</sup> année consécutive en baisse, pour de meilleures conditions d'apprentissage**

Les mesures de carte scolaire de cette rentrée (trois fermetures de classes à Lachambeaudie, Elisa Lemonnier et 56 Picpus maternelles) n'impactent pas les effectifs moyens par classe qui, en comparaison avec la rentrée 2016, poursuivent leur baisse : **de 26,5 à 25,3 enfants en maternelle et 25,6 à 24,5 enfants en élémentaire.** Pour mémoire, le nombre moyen d'élèves par classe était de 27,9 en maternelle et 26,3 en élémentaire en 2014.

Ces effectifs moyens par classe ramenés à la baisse sont le résultat des **créations de postes et ouvertures de classes obtenues par la Mairie du 12<sup>e</sup> auprès du Rectorat de Paris dans le cadre de la politique nationale, au cours des trois dernières rentrées.** Pour l'avenir, la Mairie du 12<sup>e</sup> reste attentive à obtenir le maintien de la qualité des conditions d'études des élèves de l'arrondissement.

Le Rectorat de Paris a indiqué que le **contingent renforcé d'enseignants remplaçants** (30 postes à l'échelle de l'Académie) mis en place l'année dernière serait maintenu cette année. Il bénéficiera donc tout au long de l'année à tous les élèves du 12<sup>e</sup>.

**7 écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement des groupes scolaires Carnot/Lamoricière, Bercy et Brèche aux Loups demeurent par ailleurs cette année au sein de l'Education prioritaire** au travers du dispositif CAPPE (Conventions pluriannuelles de priorité éducative). Cette labellisation a pour effet de limiter le nombre d'élèves par classe mais aussi de bénéficier de l'allocation de moyens complémentaires de la Ville de Paris et de l'Académie.

### **Stabilité des rythmes : un emploi du temps propice aux apprentissages fondamentaux et à des activités périscolaires de qualité**

En accord avec le Rectorat, la Ville de Paris a décidé de maintenir le cap. **Les rythmes scolaires organisés sur 5 jours et l'organisation périscolaire qui en découle (ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis de 15h à 16h30) ne sont pas remis en cause.** Parallèlement, les efforts de la Ville de Paris se poursuivent pour renforcer la qualité.



**Plus de 500 activités périscolaires** sont proposées aux enfants cette année, dont **les familles se déclarent satisfaites à plus de 80 %**. La Ville de Paris a lancé cette année un nouveau marché et un nouvel appel à projets afin de sélectionner les prestataires associatifs chargés de les animer en complément de ses équipes propres.

Les thématiques de ces ateliers sont multiples et variées : arts du spectacle, sciences et techniques, environnement et prévention, arts plastiques et créatifs...

**Les taux d'encadrement des enfants sur l'ensemble des temps périscolaires demeurent renforcés dans toutes nos écoles avec 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire.** Pour encadrer ces équipes professionnalisées, chaque école bénéficie d'un **Responsable éducatif Ville**, référent unique déchargé d'enfants, interlocuteur des parents sur les temps périscolaires et les centres de loisirs.

### **Renforcement de la sécurité des établissements scolaires**

Dans un environnement toujours sensible, la sécurisation des locaux scolaires est encore renforcée en cette rentrée. **Chaque école de l'arrondissement sera dotée d'une sonnerie différenciée** permettant de déclencher une alerte spécifique en cas d'intrusion.

Afin de répondre à une demande forte de la communauté éducative, **les portes des salles de classes des écoles maternelles seront équipées progressivement de targettes** permettant de les bloquer de l'intérieur si nécessaire.

Ce dispositif, qui mobilise un investissement de 6 millions d'euros au niveau parisien, est complémentaire du **plan de sécurisation des écoles déjà mis en place dans les établissements dès la rentrée 2016** : installation de visiophones, renforcement de clôtures, installation de films opacifiants, arrêtés d'interdiction de stationner devant les établissements.

La Ville, le Rectorat et de la Préfecture de Police restent mobilisés tout au long de l'année pour évaluer et proposer de nouvelles mesures en fonction des besoins recensés dans les établissements scolaires.

### **Un engagement pour la réussite de tous et l'apprentissage de la citoyenneté**

La **sectorisation scolaire reste un outil d'égalité et de mixité**. Alors que la plupart des enfants ont pu être affectés dans leur école de secteur, une attention particulière a été portée aux demandes de dérogations individuelles, en concertation avec les directeurs d'école, les inspectrices de l'éducation nationale et les représentants de fédérations de parents d'élèves. Les comités de mai 2017 ont permis de traiter 137 demandes de dérogations personnelles (165 demandes en 2016) en s'appuyant sur des critères objectifs et transparents définis collectivement dans une charte largement diffusée auprès des parents.

Depuis septembre 2016, la Ville de Paris et ses partenaires (Education Nationale, Préfecture de Paris et Caisse d'Allocations Familiales) se sont engagés autour d'objectifs éducatifs communs en signant un **nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT)** pour une durée de 3 ans. Découlant de ce PEDT, le **développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans** est apparu comme un axe de travail important au sein du 12<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, Education Nationale et Ville, notamment avec l'apport de la Protection maternelle et infantile (PMI), vont travailler ensemble afin d'établir des critères partagés pour répondre à la demande croissante de scolarisation anticipée.

Innovation en cette rentrée : le dispositif « **Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires** » est lancé par la Ville de Paris, en partenariat avec l'Education

Nationale, pour apporter des réponses rapides et ciblées aux besoins exprimés par les communautés éducatives de plusieurs établissements scolaires parisiens situés dans des quartiers populaires avec pour objectif de redonner de l'attractivité à ces établissements qui rencontrent davantage de difficultés. Le **groupe scolaire Lamoricière/Carnot** a été intégré à la démarche et une large réunion de concertation, incluant l'ensemble des acteurs de l'école et du quartier (enseignants, équipe périscolaire, parents d'élèves, acteurs associatifs...) s'est déroulée en juin au sein de l'établissement afin de dégager les principaux objectifs de travail à mener sur le groupe scolaire. Un plan d'action est en cours d'élaboration.

Durant l'année scolaire 2016/2017, les élèves du 12<sup>e</sup> ont pu parfaire leur apprentissage de la citoyenneté dans le cadre de la **deuxième édition du budget participatif des écoles et des collèges**. La participation des établissements à cette seconde édition a fortement évolué dans l'arrondissement avec 21 écoles élémentaires (17 en 2016) et 5 collèges (1 en 2016). Ce sont donc 95% des élémentaires et 71% des collèges du 12<sup>e</sup> qui ont choisi de participer au dispositif. L'ensemble des projets choisis seront réalisés à compter du début de l'année 2018.

### **Plus de 1,5 M€ de travaux d'entretien pour améliorer les locaux dans 20 écoles**

Malgré un contexte budgétaire contraint, nous avons fait le choix de conserver un **niveau d'investissement important pour l'entretien de nos écoles publiques**.

Dans le 12<sup>e</sup>, en complément des travaux courants, **ce ne sont pas moins de 20 chantiers qui se sont déroulés au cours de l'été pour un budget global de 1 578 000 d'euros**, avec notamment : la modernisation des stores à l'école Gerty-Archimède, la réfection des sanitaires dans plusieurs écoles (51 Charenton, 83 Michel Bizot, 56 A Picpus, 57 A Reuilly, 10 Lamoricière, 41 Traversière), la modernisation de la terrasse de l'école Netter rendue ainsi accessible, ou encore la fin du ravalement de l'école 45 Picpus.

**Les travaux de la restructuration du groupe scolaire Elisa Lemonnier/Bignon et de la mise en polyvalence de l'école maternelle 47 Picpus ont débuté** au cours de l'été. Ces travaux amélioreront les conditions d'accueil des élèves et des équipes (nouveaux sanitaires, salles de classes rénovées, meilleure organisation des espaces...) et augmenteront les capacités d'accueil de l'école 47 Picpus.

Dans le cadre du budget participatif 2016, plusieurs travaux de voirie ont été menés cet été, en particulier dans le cadre du **projet « sécuriser le chemin des écoles du 12<sup>e</sup> »**. La démarche **« rendre la rue aux enfants »** a également permis la **piétonisation de la rue Baudelaire** devant l'école élémentaire Baudelaire qui rejoint ainsi la rue Bignon déjà aménagée en aire piétonne dédiée au jeu. D'autres projets sont programmés et seront réalisés au cours de l'année scolaire.

### **La rentrée des collégiens**

De nombreux travaux ont été réalisés dans les collèges du 12<sup>e</sup>. Au cours de l'été, **920 000 euros ont été investis par le Département de Paris dans plusieurs opérations**. Parmi celles-ci : la rénovation de deux salles de sciences et la modernisation des sanitaires de la cour du collège Germaine Tillion ; la modernisation du système de sécurité incendie du site Baudelaire du collège Paul Verlaine ; ou encore la modernisation des menuiseries extérieures du site Bercy du même établissement.

Au collège, la lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation constitue l'une des priorités partagées par la Ville et le Rectorat. Innovation de la rentrée, le dispositif **« Action collégien » est étendu au collège Germaine Tillion**. Souhaité depuis de nombreuses années par la communauté éducative de l'établissement et par la Mairie du

12<sup>e</sup>, ce déploiement permet la mise à disposition d'un adjoint éducatif qui accompagnera les adolescents dans la construction de leur projet éducatif et les guidera dans leur scolarité. Cet accompagnement, entièrement gratuit, est basé sur le volontariat.

D'autre part, le **dispositif d'accueil d'élèves exclus temporairement, étendu à l'ensemble des collégiens de l'arrondissement à la rentrée 2016**, est poursuivi cette année. Créé en 2013 au sein de La Maison des ensembles (Ligue de l'enseignement), des centres Paris Anim' Montgallet, Reuilly, Annexe Erard et du local inter associatif (CLAJE), il est complémentaire de l'accueil des collégiens exclus réalisé par le centre Patay pour tous les collégiens parisiens.

Élément important de l'attractivité des établissements publics, **l'ouverture d'une cinquième classe de 6<sup>e</sup> au sein du collège Paul Valéry a été obtenue début juin sur mobilisation des parents d'élèves soutenus par la Mairie d'arrondissement.**

Enfin, **l'appel à projets éducatif sur le thème "fraternité-laïcité"** est relancé cette année. Il a pour but de favoriser l'éducation civique, en particulier l'attachement aux valeurs de fraternité et de laïcité, de favoriser la découverte des institutions, des associations et des personnalités qui œuvrent concrètement autour de ces valeurs dans le 12<sup>e</sup> mais également d'inciter les enfants et les adolescents de l'arrondissement à élaborer des projets dans le cadre scolaire ou périscolaire. En 2016/2017, un projet mené par le MRAP au sein du collège Germaine Tilion a été financé dans ce cadre.

### **50 % de bio et labellisée dans les cantines**

La **part d'alimentation durable, bio et labellisée a atteint 50% dès la rentrée 2016** dans toutes les cantines du 12<sup>e</sup>. 10 000 repas sont préparés chaque jour par la Caisse des écoles avec **un repas végétarien par semaine pour tous**. La Caisse des écoles s'appuie pour cela sur la compétence de ses personnels et la livraison des repas en liaison chaude, à partir de 12 centres de production de proximité.

L'effort de qualité et de concertation avec les parents d'élèves se poursuit avec la **commission des menus installée en 2017**.

A la rentrée 2017, l'accent est également mis sur **l'amélioration du service aux familles avec l'ouverture d'un accueil dédié au sein du Relais information familles de la Mairie du 12<sup>e</sup>**. Celui-ci accueillera les familles sur tous les sujets qui les concernent : inscriptions, facturation, etc.

\*\*\*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous avons souhaité commencer cette première séance de l'année par un débat organisé. Nous reprenons cette habitude prévue par notre règlement intérieur. Il s'agit de la rentrée scolaire, mais plus globalement de l'accueil de nos enfants âgés de 0 à 16 ans au sein de nos établissements de petite enfance et nos écoles. Vous avez sur table la seconde édition du Guide des 0/16 ans. Il concerne l'ensemble des familles ayant des enfants en âge d'être accueillis dans nos crèches et d'être scolarisés dans nos écoles, nos collèges. Ce débat sera organisé sur notre politique en faveur de la petite enfance et des familles dans nos écoles et collèges publics.

Je vais successivement passer la parole à Madame MARQUIS et Monsieur TOUZET avant de permettre aux uns et aux autres de poser des questions auxquels ils répondront à la fin de nos échanges. Un certain nombre de délibérations sont associées à ce débat. Il y a une seule inscription sur ces délibérations à savoir sur la DASCO 98. Je passerai la parole aux élus qui se sont inscrits dans le débat puis à Monsieur SEINGIER qui s'est

inscrit sur cette délibération concernant la Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Madame MARQUIS. »

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire.

Le 12<sup>e</sup> arrondissement compte plus de 18 000 familles et sa démographie, à la différence d'autres arrondissements, reste dynamique (1 976 naissances en 2015). Cela nous engage à développer une politique en faveur de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire particulièrement volontariste et ambitieuse, pour toutes les familles de l'arrondissement, afin de leur permettre de bien concilier vie professionnelle et familiale et pour favoriser l'éveil, l'épanouissement et la réussite de chaque enfant. Notre arrondissement est riche de ses familles et de leur diversité. Leur rôle est essentiel dans la préparation de l'avenir et du vivre-ensemble.

La Mairie du 12<sup>e</sup> favorise, avec ses partenaires, la diversité des modes de garde (accueil collectif/ accueil individuel ; modes de garde municipaux/crèches associatives) pour répondre au mieux aux besoins des familles dans leur diversité, en veillant toujours à situer l'enfant et ses parents au centre du projet. Le développement des places d'accueil avec un objectif de 500 places supplémentaires d'ici 2020, l'amélioration de l'information des familles et leur accompagnement ainsi que l'aide à la parentalité sont les trois principaux objectifs poursuivis depuis 2014.

Ouverture d'une nouvelle crèche 75 rue de Reuilly : 34 places supplémentaires !

Une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance ouvre cette année dès le mois d'octobre dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Cette nouvelle crèche de 34 places est située 75 rue de Reuilly et sera gérée par l'association ARFOG. Situé au sein de l'ensemble intergénérationnel Catherine Labouré, cet établissement neuf disposera d'un jardin dédié aux enfants. C'est le troisième nouvel équipement petite enfance ouvert depuis 2014.

L'objectif des 500 places supplémentaires pour 2020 en ligne de mire

Le 12<sup>e</sup> arrondissement comptera ainsi, en octobre prochain, 52 structures petite-enfance dont 29 équipements municipaux (crèches et haltes garderies).

2 267 places sont recensées dans l'ensemble des établissements petite enfance, dont 1 723 dans des établissements municipaux ou para-municipaux. 440 places ont été ouvertes de 2001 à 2008 ; 480, de 2008 à 2014 et déjà 168, depuis le début de la présente mandature. Soit, globalement, 1088 nouvelles places ouvertes (+ 48%) dans le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis 2001.

Ces ouvertures sont le résultat d'une mobilisation sans faille pour identifier des surfaces constructibles et également repérer des locaux vacants dans l'arrondissement, permettant d'aménager de nouvelles places en crèches, municipales et associatives, en lien avec la Direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris mais aussi la Direction de l'urbanisme.

L'objectif de la mandature est la création de 500 nouvelles places, réparties de façon équilibrée sur l'ensemble de l'arrondissement, avec une attention particulière portée aux quartiers déficitaires, pour une qualité de l'accueil optimale des enfants.

Plusieurs opérations de construction de nouvelles crèches municipales sont désormais lancées - crèche de la caserne de Reuilly (66 places) qui ouvrira en 2019, crèche

modulaire sur le site de l'hôpital Trousseau (26, rue Arnold Netter - 25 places) - tout comme d'importants chantiers de restructuration de crèches existantes - Lamblardie (66 places) et Pierre Bourdan (99 places) qui offriront des capacités d'accueil supplémentaires.

Le partenariat Ville/AP-HP est désormais concrétisé et permet, en 2017, d'offrir 20 places nouvelles dans les crèches hospitalières Trousseau et Saint-Antoine dans le 12<sup>e</sup> avec l'objectif de 50 places en 2020. Ces places permettent un accueil adapté des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés grâce à la plus grande amplitude horaire des crèches hospitalières.

Du côté des crèches associatives qui participent pleinement à notre objectif de construction, la crèche associative Kangourou-Chevreuil vient de fermer pour restructuration cet été et rouvrira en septembre 2018. Elle passera ainsi de 39 à 60 places. Un multi-accueil de l'association ABC Puériculture de 99 places, rue de Cîteaux, ouvrira en 2018. Une partie des places sera à vocation d'insertion professionnelle pour les parents. Rue de Driancourt, une crèche associative de 20 places verra le jour en septembre 2018 par la Maison des Bout'chou. Sur l'emprise de Lamblardie avec l'hôpital Rotschild, il y aura une crèche associative de 66 places ainsi qu'un jardin d'enfants de 27 places. Cela permettra à l'ensemble d'accueillir 97 enfants. Au sein de la crèche, il sera possible d'accueillir une trentaine d'enfants en situation de handicap.

Afin de favoriser et promouvoir les modes d'accueil individuels, un plan parisien de soutien à l'accueil individuel (assistant.e.s maternel.le.s et garde à domicile) sera prochainement lancé autour de trois priorités : améliorer l'information des familles sur l'accueil individuel, renforcer la qualité de l'accueil et la professionnalisation des assistant.e.s maternel.le.s et auxiliaires, mettre en adéquation l'offre et la demande. Cette démarche partenariale a été engagée avec les partenaires institutionnels et associatifs, les représentants des professionnels et les familles.

Innovation en 2016/2017 : le 12<sup>e</sup> arrondissement a accueilli deux matinées par semaine le Bus RAM (Relais d'assistant.e.s maternel.le.s), nouveau service destiné à l'accompagnement des professionnels et des familles.

#### Des travaux pour entretenir les équipements petite enfance du 12<sup>e</sup> arrondissement

En plus de créer de nouveaux équipements, il nous faut entretenir le patrimoine existant. Pour l'année 2017, ce sont 140 000 euros qui ont été dédiés à la mise aux normes et la modernisation de nos équipements petite enfance (installation de stores et de grilles de jardins). Une attention toute particulière a été portée aux aménagements de sécurité (visiophones etc.) pour renforcer encore la protection des enfants. Ceci est au cœur de nos préoccupations.

#### Améliorer l'information, l'orientation et la participation des familles

Le Relais Informations Familles de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement (RIF) continue d'accueillir individuellement les familles pour l'ensemble des démarches relatives à la petite enfance.

Parallèlement des réunions collectives mensuelles d'information sont organisées pour présenter l'ensemble des modes de garde aux familles et permettre aux parents de rencontrer les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement.

Mis en place à la rentrée 2016, le nouveau Guide « 0-16 ans » du 12<sup>e</sup> est à destination de tous les parents pour leur présenter les nombreux services proposés, les aides et autres dispositifs mis à leur disposition dans l'arrondissement.

Le Conseil de parents du 12<sup>e</sup> permet de dialoguer entre parents, avec les professionnels de la Petite Enfance et les élus, sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. Il permet de faire émerger des propositions et des initiatives ponctuelles d'intérêt collectif pour participer au bien-être des enfants dans les crèches. Le Conseil des parents est constitué de représentants élus annuellement au sein de chaque crèche municipale de l'arrondissement. Une nouvelle élection des représentants sera organisée en novembre 2017.

#### « Priorité transparence » pour l'attribution des places en crèche

Depuis 2014, l'équipe municipale s'est attachée à renforcer encore la transparence dans l'attribution des places en crèches. La transparence engage le rapport de confiance avec l'ensemble des habitants de l'arrondissement et garantit l'équité.

L'attribution des places en crèche est donc anonymisée depuis mai 2014 lors des commissions qui se déroulent dix fois par an (tous les mois sauf l'été) et qui réunissent les professionnels de la petite enfance ainsi que des élus de la majorité comme de l'opposition. Les places rendues disponibles, soit par un déménagement soit par un refus lors de la commission qui a précédé, sont systématiquement réattribuées pour maintenir un fort taux d'occupation dans les crèches du 12<sup>e</sup>.

Un rapport de la Chambre régionale des comptes de 2016 évalue très positivement la procédure d'attribution des places en crèche dans le 12<sup>e</sup> arrondissement en affirmant « la forte préoccupation d'objectivation de la situation des familles ou des critères de priorité » dans les attributions.

Dans le même objectif, la Mairie du 12<sup>e</sup> a signé la Charte parisienne « Priorité Transparence ». Depuis juin 2017, en application de celle-ci, les résultats de la commission d'attribution sont désormais disponibles en ligne et facilement consultables par les familles sur le nouveau site Internet de la Mairie d'arrondissement. La commission qui s'est déroulée ce vendredi est déjà en ligne sur le site de la Mairie.

En 2016, 1 981 demandes ont été présentées lors des commissions de l'année pour 785 places attribuées, soit un taux de satisfaction de 40%. Ce taux plus faible s'explique par la fermeture temporaire pour travaux des crèches Lamblardie et Pierre Bourdan. Le taux d'attribution pour les deux dernières commissions avant l'été 2017 s'est élevé à 61 % en mai et 30 % en juin.

#### Soutenir et accompagner les familles dans la parentalité

Les parents sont nombreux, dans leur diversité, à solliciter des conseils voire un accompagnement, aux différentes étapes de l'éducation de leurs enfants ou de la vie de la famille. L'un des objectifs de la mandature est de répondre à cette demande, en lien avec l'ensemble des partenaires enfance de l'arrondissement, pour développer les espaces de dialogue et de conseils dans le 12<sup>e</sup>.

L'association Olga Spitzer propose un service de médiation familiale et de soutien à la parentalité dénommé « Espace Famille Médiation » (EFM). Un médiateur familial favorise ainsi, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents.

L'action du centre social « Relais 59 », en partenariat avec la FCPE et un réseau d'associations locales, a permis de constituer un réseau de partenaires locaux ouvert aux parents. Il anime des temps de rencontre sur la vie scolaire au collège Jules Verne et au centre social. En 2015/2016, 30 familles ont participé aux rencontres débats proposées. Ce partenariat doit s'étendre au collège Paul Verlaine pour développer le

dialogue entre parents et les amener à échanger sur leurs besoins. Les parents d'élèves de CM2 de l'école Bercy sont également invités à rejoindre cette dynamique.

Le Café des parents, organisé par Mom'Fresnay, les bibliothécaires du 12<sup>e</sup> et le CLAP-Passage des tout-petits, permet la tenue régulière de réunions entre parents sur différents sujets liés à l'enfance et à la parentalité. Pendant ce temps, les enfants font une activité ludique avec des animateurs. Ces rencontres sont gratuites.

Des groupes de parole et d'échange entre parents sont organisés depuis 2016 par l'Ecole des parents et des Educateurs d'Île-de-France. Ce projet prévoit la mise en place et l'animation de groupes thématiques dans des lieux identifiés par les parents. Il prévoit également l'accompagnement et la formation de parents qui souhaiteraient eux-mêmes organiser et animer des groupes de parole et d'échange.

Enfin, en 2017, le 12<sup>e</sup> arrondissement a accueilli Jardin de Reuilly et place de la Nation une ludomobile, très appréciée des enfants et des parents qui s'y retrouvent ensemble pour partager des moments conviviaux avec des objets de la ludothèque. Merci beaucoup. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Madame MARQUIS. Nous avons peu l'occasion d'aborder ces questions en Conseil d'arrondissement puisque, généralement, personne ne s'inscrit sur les délibérations de la petite enfance. Merci pour cette présentation globale de notre politique. Monsieur TOUZET. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Je vais essayer de me concentrer sur les nouveautés de cette rentrée scolaire. Je note de nombreux points positifs. Il s'agit de la troisième année consécutive que nous constatons la baisse des effectifs moyens par classe dans les écoles maternelles et élémentaires du 12<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit du résultat des ouvertures de classes obtenues depuis trois ans. Il s'agit du fruit d'un travail mené notamment par Madame la Maire auprès du directeur académique dans le cadre du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Il s'agit d'un gros travail de fond de suivi de nos effectifs en lien avec la DGS. Je l'en remercie. Cette baisse se fait dans le cadre de moyens programmés sous le quinquennat du gouvernement précédent. J'y reviendrai dans la dernière partie de mon intervention.

Le second point positif est un niveau d'investissement sans précédent dans nos écoles publiques. Cet été, plus de 1,5 million d'euros de travaux et d'entretien ont été effectués au sein de 20 écoles, au niveau des stores, des terrasses, etc. Le budget 2017 consacré aux écoles a augmenté. Cela a des conséquences très positives pour la vie de nos écoliers, mais cela signifie aussi des contraintes, en termes de plan de charge pour les services. Cela implique un travail de répartition des centres de loisirs dans les écoles qui restent ouvertes. Nous devons aussi ce budget à l'implication très forte des habitants du 12<sup>e</sup>, en particulier des parents d'élèves dans le budget participatif. L'édition 2016 du budget participatif a mené à une réfection de nombreux sanitaires dans nos écoles cet été. Il a également mené à la piétonisation de la rue Baudelaire devant l'école élémentaire. Je rappelle que l'édition 2017 du budget participatif s'ouvre très bientôt. Votez, faites voter. N'oubliez pas que des projets concernent encore nos écoles.

Nous avons effectué près d'un million d'euros de travaux dans nos collèges cet été. Une salle de science a été refaite au collège Germaine Tillion. Des travaux de sécurité ont été effectués. Nous équipons l'ensemble des écoles parisiennes d'un dispositif d'alerte sonore spécifique anti-intrusion. Cela devrait s'achever d'ici la fin de l'année civile.

Je me félicite également des nouveaux dispositifs éducatifs mis en place au sein de nos écoles et de nos collèges. Dans le cadre du plan éducatif de territoire parisien, nous travaillons avec les inspectrices à développer la scolarisation des enfants âgés de moins de trois ans. Les enfants nés en 2015 ne peuvent pas être scolarisés pour l'année 2017, car il faut être âgé de trois ans à la fin du mois de décembre de l'année scolaire considérée. Dans le cadre d'une commission, nous allons étudier des scolarisations ponctuelles sur certains critères pour les enfants qui en ont le plus besoin.

Je souhaite insister sur le dispositif « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires ». Il s'agit d'un dispositif parisien. Nous en bénéficions dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour le groupe Carnot-Lamoricière. Il s'agit d'un partenariat entre la Ville de Paris, le Rectorat et la Mairie d'arrondissement pour apporter des réponses ciblées aux besoins exprimés par la communauté éducative. Au mois de juin, une réunion de concertation s'est tenue avec des enseignants, des parents, des animateurs, des associations du quartier pour essayer d'identifier les besoins prioritaires afin d'améliorer la vie éducative dans ces établissements. Il s'agit de revaloriser l'image de ces établissements. Des priorités ont été définies et vont nous permettre de nous revoir avec toutes ces personnes en octobre pour mettre en place des actions concrètes.

Dans le même quartier, il faut saluer un autre dispositif. S'il ne fallait retenir qu'une seule chose de mon intervention, ce serait celle-ci. Il s'agit du dispositif « Action Collégiens ». Cela consiste, pour la Ville de Paris, à mettre à disposition un adjoint éducatif dans un certain nombre de collèges qui en ont besoin et qui sont souvent en éducation prioritaire. Nous avons désormais une adjointe éducative au collège Germaine Tillion qui accompagnera les adolescents dans leur scolarité, dans la construction de leur projet éducatif. Un objectif de lutte contre le décrochage scolaire. Un objectif aussi de développer les projets périscolaires en lien avec les acteurs du quartier.

La dernière nouveauté de cette rentrée concerne la Caisse des écoles. Au sein du Relais Informations Familles, nous ouvrons un accueil dédié aux parents pour la Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Jusqu'ici, les familles devaient monter au dernier étage de la Mairie. Elles seront désormais accueillies au rez-de-chaussée au même endroit que les autres démarches liées à la scolarité sont traitées. L'idée est d'avoir une démarche globale pour les jeunes âgés de 0 à 16 ans.

Je termine avec quelques inquiétudes. Nous avons préparé cette rentrée avec les moyens qui sont les nôtres. Elle s'est également préparée avec les moyens consacrés par l'Etat aux écoles et aux enseignants. Quelques inquiétudes concernant les postes pour la rentrée 2018. Nous avons noté une baisse des effectifs moyens, mais aussi une augmentation des remplaçants pour cette rentrée 2017. Le gouvernement a fixé pour objectif, et cela est louable, de mettre en place le dédoublement des CP et des CE1 dans l'ensemble des écoles d'éducation prioritaire. Je ne suis pas certain, même si je l'espère, que la dotation en termes de postes l'accompagne. Je ne voudrais pas que cela pèse sur les autres écoles.

Seconde inquiétude. Pour cette rentrée, nous notons une stabilité à Paris dans les rythmes éducatifs. Vous savez que plus de 80% des familles parisiennes sont satisfaites, selon une enquête de la CAF. La Ville de Paris a décidé de maintenir le cap, en accord avec le Rectorat. Mais cela suppose de pouvoir continuer à financer le travail ambitieux mené avec l'Etat. Etant donné les différentes annonces de l'été, nous pouvons craindre que ce ne soit peut-être pas le cas. Il ne faudrait pas que l'accompagnement financier de l'Etat soit remis en question.

La dernière crainte porte sur les emplois aidés. Je ne parlerai pas du milieu associatif qui est très menacé. Je ne parlerai pas trop de la Ville. En rapportant au nombre d'agents travaillant dans les écoles, il y a finalement peu d'emplois aidés. Mais je suis beaucoup plus inquiet pour les établissements scolaires secondaires, les collèges et les



lycées. Nous nous apercevons que l'Etat a beaucoup d'emplois aidés dans ces établissements. Ce personnel assure de l'administratif, de l'éducation, de la surveillance à la cantine. Des inquiétudes remontent suite à la suppression des emplois aidés dans ces établissements. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup à tous les deux pour ces éléments d'information et de vigilance quant à cette rentrée scolaire. Madame TAVAUX. »

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Je vais surtout m'attarder sur la petite enfance. Il y a des sujets qui font toujours consensus. Nous avons souvent voté les délibérations concernant la petite enfance à l'unanimité. Nous espérons qu'il continuera d'en être ainsi. Notre souci à tous concernant la petite enfance est que chaque enfant de l'arrondissement ait un lieu d'accueil qui lui convienne au mieux. Je me félicite de siéger à la commission d'attribution des places en crèche depuis le début de cette mandature et de pouvoir dire que notre collaboration a toujours été optimale. L'anonymat a permis de rendre cette commission complètement transparente et équitable. Le travail en partenariat avec les associations et l'AP-HP est à louer. Elle permet de proposer davantage d'amplitude horaire. Cela nous tenait à cœur dans notre programme.

Nous nous félicitons également d'avoir appris l'ouverture d'un accueil pour les petits en situation de handicap à la crèche Lamblardie et du projet d'accueillir en maternelle des enfants âgés de moins de trois ans. Cela permet de dégager des places en crèche. Toutes ces initiatives tenaient également une place très importante dans notre programme. Nous espérons que tous ces partenariats, notamment associatifs, se poursuivront dans les écoles.

Ces partenariats sont très simples lorsque l'on parle de la petite enfance, mais nettement plus compliqués lorsque l'on rentre dans le système scolaire. On pourrait le déplorer. De nombreuses associations de notre arrondissement se félicitaient d'intervenir dans les écoles sur la réforme des rythmes scolaires et n'ont pas pu répondre cette année en raison de la complexité du nouveau marché d'appel d'offres de la Ville de Paris. Je l'ai déjà évoqué lors d'un précédent Conseil d'arrondissement. De nombreuses associations ont été amputées de trois heures hebdomadaires sur certains contrats d'animateurs, et parfois sans explication. De nombreuses associations se sentent seules face à des dispositifs assez contraignants. Cela est bien dommage pour les écoles qui perdent des intervenants de qualité, qui apportaient de nouveaux projets parfois très originaux. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Madame TAVAUX. Monsieur TOUZET vous répondra sur ce dernier aspect. Madame KOMITES, vous êtes également inscrite dans le débat. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Merci, Madame la Maire. Je souhaite faire un focus sur la rentrée pour les enfants en situation de handicap pour lesquels ce n'est pas toujours simple. Je souhaite rappeler un certain nombre de choses faites par la municipalité depuis maintenant quelques décennies, qui visent à favoriser la scolarisation des enfants en milieu ordinaire. Je souhaite nous féliciter des mesures prises par la MDPH de manière à poursuivre les mesures d'accompagnement dans les écoles. Un certain nombre de décisions très importantes ont été prises entre janvier et août 2017 pour permettre à ces enfants

d'aller à l'école. Nous avons environ 130 enfants en situation de handicap dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et qui bénéficient cette année d'une mesure d'accompagnement. Mais aujourd'hui, les accompagnants d'enfants en situation de handicap sont, pour la plupart, des contrats aidés, à savoir les deux tiers. J'espère que tous les enfants auront bien des auxiliaires de vie scolaire dans ce cadre. Je rappelle ce que nous avons pu faire en renseignant les parents sur l'accueil à la différence. Nous avons accueilli ici des spectacles permettant aux parents d'enfants en situation de handicap de se confronter avec des enfants dits valides et d'échanger. Une manière pour que les parents comprennent que les enfants en situation de handicap ne sont pas des éléments perturbateurs. Le financement de ce spectacle vous est présenté aujourd'hui via la délibération DASES 307.

L'association AccessiJeux mène des ateliers sur cette thématique à l'école, rue de Charenton, au 315. Nous pouvons nous féliciter de l'agenda d'accessibilité. En 2018, des travaux vont mettre en accessibilité totale le groupe scolaire Bercy, l'école Bignon et la maternelle Lemonnier. Ces mesures portent sur la scolarisation des enfants en situation de handicap dans les écoles de la République. Il y a aussi des enfants qui ne peuvent pas être accueillis dans les écoles et qui vont dans des instituts médicaux éducatifs. Nous avons des IME qui pratiquent des méthodes éducatives adaptées. Le 16 octobre prochain, nous accueillerons dans cette salle l'avant-projet d'un film réalisé par Sophie ROBERT intitulé « Enfant, autisme : bienvenue à l'école ». Ce film est à destination des personnels éducatifs et a été coproduit par le CRAIF (situé dans le 12<sup>e</sup> arrondissement). Je remercie Monsieur TOUZET pour la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Madame KOMITES, d'avoir rappelé à quel point il s'agit d'une priorité pour nous que tous les enfants puissent être scolarisés, y compris ceux porteurs de handicap. Madame MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci, Madame la Maire. Je souhaite faire un petit bilan sur les points écoles. Je ne les vois pas apparaître dans la communication. Je sais que la Ville de Paris a essayé de recruter, du moins au mois d'août, plus d'une centaine de vacataires. Je souhaite savoir si la majorité des points écoles identifiés a été pourvue.

Monsieur TOUZET, vous avez dit que le budget participatif avait contribué aux travaux effectués dans les écoles. J'ai remarqué que, cette année encore, de nombreux projets proposaient des rénovations dans les écoles. Il est très bien que les parents se mobilisent pour des rénovations dans les écoles, mais c'est peut-être en raison du retard sur certaines rénovations. Nous pouvons le souligner et nous en féliciter, mais je crois que le budget participatif n'a pas vocation à faire de tels investissements.

Il est vrai que la rentrée s'est bien déroulée. Nous pouvons vous en féliciter. Des grèves se profilent aussi, notamment demain avec interruption des activités périscolaires et des cantines. Avez-vous prévu des dispositifs de garderie au moins durant la cantine si les grèves se poursuivent en septembre/octobre ?

Je n'ai pas compris la phrase suivante : « *Nous ne pouvons que nous satisfaire que les familles de l'arrondissement fassent très majoritairement le choix de l'école de la République.* » Je me demandais si vous aviez des informations que nous n'avons pas et si vous vous attendiez à ce que de nombreux parents déscolarisent leurs enfants pour une instruction à domicile. Est-ce une allusion aux écoles privées du 12<sup>e</sup> arrondissement qui sont aussi de qualité et dont les files d'attente ne désespèrent pas, surtout dans certains quartiers ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Madame MONTANDON, pour ces questions très précises. Madame SLAMA. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Mon intervention sera très brève. Je vais essayer de prendre un peu de hauteur, un peu de recul. Je remercie mes collègues, Madame MARQUIS et Monsieur TOUZET, pour le travail mené dans leurs délégations respectives.

Ce soir, nous parlons enfance et famille, mais quand il s'agit de politique publique, tout est lié. Oui, nous pensons la ville de demain de façon globale. Ainsi, construire des logements est absolument essentiel, mais cela doit toujours s'accompagner d'équipements publics de proximité. Nous devons pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux habitants de l'arrondissement en offrant des solutions de garde pour les plus petits, des écoles et des établissements scolaires en nombre suffisant. Nous y sommes particulièrement vigilants.

La ville de demain que nous nous employons à construire, c'est aussi une ville dans laquelle chacun a sa place. Nous souhaitons que tous les habitants, dans leur diversité, les familles, les étudiants, les jeunes travailleurs, les personnes âgées, les personnes isolées trouvent des solutions de logement adaptées à leurs besoins et puissent rester vivre à Paris si tel est leur projet. La résidence Catherine Labouré est, dans ce domaine, un excellent exemple. Ce nouveau pôle comprend notamment une résidence sociale de 34 studios destinés à accueillir les femmes âgées sans domicile soutenues par les travailleurs sociaux afin de ne plus vivre dans la rue. Enfin, une crèche de 34 berceaux y voit également le jour au bénéfice des familles du quartier. Voilà la ville de demain que nous nous employons à façonner chaque jour, une ville tout simplement accueillante et bienveillante pour tous. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Monsieur BOUIGUE. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Quelques mots en cette rentrée scolaire pour dire que des mesures ont été mises en place depuis la nomination du nouveau Ministre de l'Éducation Nationale afin de mettre en œuvre le projet du candidat Emmanuel MACRON. Quelque part, il est parfaitement légitime que le programme présidentiel annoncé soit mis en œuvre dans l'éducation comme dans d'autres domaines.

Toutefois, cette rentrée est peut-être l'occasion de commencer à poser des lignes de vigilance sur ce que sera la rentrée prochaine et le déroulement des scolarités futures. Trois points me semblent importants. Le dédoublement est en soi une bonne chose puisque les enfants qui en bénéficient seront ravis de se retrouver dans des classes à 12 élèves. Mais s'il ne s'agissait que de cela, ce serait simple. Il s'agit peut-être d'aller plus loin et de se dire trois choses.

Il faudra les moyens nécessaires pour permettre d'aller jusqu'au dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+. Nous sommes au début du processus. En France, 2 500 classes sont concernées sur 12 000. Nous voyons le chemin à parcourir et les besoins qu'il y aura en termes de postes à ouvrir. Ces postes sont nécessaires pour mettre en œuvre le

dédoublément en CP et CE1, mais aussi pour ne pas dégarnir toutes les autres classes et toutes les autres écoles. Il s'agit de ne pas se retrouver avec des classes à 12 élèves d'un côté et à 28 élèves, voire plus, de l'autre côté. Il ne faudra pas partager les postes existants, mais avoir plus de postes afin de permettre la réussite de ce dispositif. Cela ne va pas sans la formation des enseignants. Il n'est pas intéressant de faire des classes de 12 élèves si, parallèlement, les enseignants ne sont pas formés pour lancer des apprentissages pour des élèves. Comment favoriser la formation de tous les enseignants amenés à bénéficier du dédoublement ? Cela fait partie des conditions de la réussite. Il faudra y veiller pour que ce dispositif fonctionne.

Il y a la possibilité aujourd'hui pour les communes insatisfaites du dispositif des rythmes scolaires d'y déroger et de revenir à la semaine de 4 jours. Pour les communes qui souhaitent rester à 4,5 jours, est-ce que les aides de l'Etat seront maintenues au niveau où elles le sont aujourd'hui, selon les quartiers populaires ou non, dans les réseaux d'éducation prioritaire ou non ? Il s'agit d'un autre niveau de vigilance qu'il nous faudra avoir. Si jamais ce n'était pas le cas, peut-être qu'il faudrait réfléchir à la manière dont nous atterrissons sur ce qui se profile comme étant un petit plan social du périscolaire. Si nous fermions tous les ateliers actuellement en place après l'école, il y aurait un vrai sujet sur la reconversion des animateurs et intervenants.

Une réforme du baccalauréat est envisagée. Elle concerne les lycéens, mais les orientations se font au collège. Il y a une année d'ouverture de concertation. Je pense qu'il y a intérêt à regarder ce qu'il faut faire pour que la fin du collège, le début du lycée et le début de l'université soient des réussites. Il s'agit de faire en sorte que le continuum scolaire soit bien créé à l'occasion de cette réforme. Il faut que cette réforme soit réussie pour tous, et pas une réforme segmentée.

Nous souhaitons que l'un des points de la réforme du collège, à savoir la meilleure articulation entre l'école et le collège, puisse porter ses fruits cette année. Je suis sûr que la Mairie y participera largement, mais il faudra aussi que des impulsions viennent de l'académie. Il faudra aussi suivre le dispositif des devoirs faits, qui interroge tout de même sur les personnels qui seront mis en place dans le secondaire et le primaire. Tels sont les points de vigilance afin de permettre que l'école reste une priorité dans nos actions.

Je change de casquette en tant qu'élu en charge de l'urbanisme pour me féliciter avec Madame MARQUIS de toute la programmation que nous avons en matière de crèches. Nous avons suffisamment insisté pour que tous les programmes qui le pouvaient accueillent de nouvelles crèches et qu'il y ait dans cet arrondissement un effort de construction continu. Il s'agit d'accueillir, dans de bonnes conditions, de nouveaux équipements, de nouvelles familles, de nouveaux enfants. Nous nous efforçons de répondre au mieux à la demande avec Madame MARQUIS. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Monsieur SEINGIER, souhaitez-vous intervenir tout de suite sur la délibération DASCO 98 ? Ainsi, nous ferons une réponse globale aux uns et aux autres. »

**Monsieur Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Très bien. Je ne vais pas nuire à ce consensus sur la petite enfance. Nous allons voter pour cette délibération, mais vous n'auriez pas compris que l'on ne s'exprime pas sur la Caisse des écoles. Sauf erreur de ma part, nous n'avons toujours pas d'information sur les causes des dysfonctionnements antérieurs. Nous ne pouvons que nous féliciter que la gestion soit en voie de régularisation. Cette subvention le prouve puisqu'il y a une amélioration de la qualité, de l'alimentation durable et de la gestion des déchets.

J'ai une ligne de vigilance sur la proximité qu'implique la restauration scolaire. Nous sommes comme vous très attachés à ce que ce soit une compétence décentralisée au niveau de l'arrondissement. J'espère que vous allez nous rassurer. Il y avait un projet de concentration de cette question à un moment donné. « Nous souhaitons être rassurés sur le fait que la caisse des écoles » reste bien une question locale. Merci.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup aux uns et aux autres pour vos questions. Madame MARQUIS. »

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Je tiens à remercier Madame TAVAUX pour sa présence à toutes les commissions d'attribution. Il est très rare qu'elle soit absente. Je la remercie pour ses interventions pertinentes. Elle dispose d'un regard très attentif dès qu'elle voit des situations de familles monoparentales. Je la remercie pour la qualité de son travail.

Je tiens à remercier Madame KOMITES sur le handicap. Mais je précise que toutes les structures de petite enfance peuvent accueillir des enfants en situation de handicap. Dans l'arrondissement, nous avons des structures associatives spécifiques, la Maison Dagobert et le Jardin d'enfants Pernin qui accueillent des enfants en situation de handicap. Nous avons aussi une crèche qui dispose d'un accueil spécifique des parents d'enfants sourds et malentendants. Nous avons même du personnel sourd et malentendant au sein de la crèche. La crèche dispose de miroirs afin que le personnel puisse voir si des enfants pleurent, par exemple. Il s'agit de la crèche Cotte. Je remercie tous nos agents au sein de nos structures pour la qualité du travail effectué. Nous considérons qu'il est très important de le faire pour l'inclusion de toutes les familles.

Je remercie tous les autres intervenants, notamment Monsieur BOUIGUE pour son regard acéré sur toutes les programmations ou les baux libérés afin d'intégrer des structures de petite enfance. Cela coûte cher, et dès que nous pouvons avoir des locaux moins chers, nous sautons sur l'occasion. Merci beaucoup à tous. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Monsieur TOUZET pour répondre aux questions. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Un grand merci à l'ensemble des collègues qui sont intervenus et qui ont enrichi mon exposé sur notre politique scolaire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, notamment Madame KOMITES, Monsieur BOUIGUE, Madame SLAMA et les autres.

Madame TAVAUX, nous avons déjà eu cette discussion sur les partenaires associatifs avant l'été. Il y a clairement un changement dans les modalités pour faire des appels sur les TAP. Le principe du marché public est plus logique, plus rigoureux, de saine gestion. Le marché public occupe plus de place qu'auparavant. L'appel à projet en bilatéral occupe moins de place. Quoi que vous en disiez, il y a tout de même un travail d'accompagnement de la DASCO, de la CASPE, de la Maison des associations auprès des associations pour les aider à candidater à ce marché public. Peut-être que nous pouvons faire encore mieux. Je le garde à l'esprit. Mais il reste tout de même un appel à projets. Je vous invite pour la rentrée suivante à vous inscrire dans l'appel à projets qui sera renouvelé sur des projets localisés.

Madame MONTANDON, au sujet des points écoles, nous avons essayé de mieux anticiper qu'auparavant. Nous avons même travaillé à améliorer la liste et à ajuster la liste des points écoles. A priori, ils sont tous pourvus à ce jour. Je n'ai pas eu de retour négatif depuis la rentrée. Le travail en amont avec les services a payé. Nous restons toujours très vigilants. Nous avons souvent des démissions et des remplacements à pourvoir. Nous sommes vigilants sur le recrutement. Vous avez raison d'en parler. Je reconnais que nous aurions pu l'ajouter dans cette communication.

Au sujet de la grève, je ne comprends pas comment vous voulez organiser des garderies tandis que nous avons justement des personnels qui assurent la surveillance et l'animation le midi qui font grève. Comment organiser une garderie malgré cela ? Si vous avez des solutions, n'hésitez pas à m'en faire part.

Au sujet du budget participatif, vous avez abordé un point essentiel. Discutons-en. Dans mon esprit, une Mairie d'arrondissement comme la nôtre rénove en permanence ses sanitaires et ses réfectoires. Toute la question repose sur le rythme plus ou moins soutenu avec lequel nous rénovons. Grâce au budget participatif, grâce à l'expression de la volonté des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes en train d'accélérer le rythme d'entretien de nos sanitaires et peut-être de nos réfectoires si les habitants le votent. Tant mieux, mais cela se fera forcément au détriment d'autre chose, au détriment de travaux de voirie, dans nos équipements sportifs parce que le budget est limité. Ce budget participatif représente 30% du budget d'investissement de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement. Ce n'est pas rien. Le budget participatif n'est pas fait uniquement pour réaliser un embellissement, de la végétalisation, des choses ludiques. Non. L'idée est de mettre en débat avec les citoyens et de redonner du pouvoir aux citoyens pour décider du cœur de ce que nous faisons de ce budget. Qu'en faisons-nous ? De l'embellissement ou des choses plus fondamentales ? Nous avons ces débats. Nous sommes au cœur de la mission du budget participatif. Cela est essentiel, y compris en termes de nouvelle façon de voir la démocratie.

Je termine sur la Caisse des écoles. Une précision en termes de vocabulaire, Monsieur SEINGIER : la restauration scolaire n'est pas une compétence décentralisée, mais une compétence déléguée. Dans la loi, la Ville de Paris reste complètement maîtresse de cette compétence qu'elle a choisie historiquement de déléguer aux arrondissements. Je ne vais pas développer car il s'agit de l'objet d'une délibération du précédent Conseil d'arrondissement. Il ne s'agit surtout pas de revenir là-dessus. La réforme consiste simplement à ce que la Ville de Paris définisse plus précisément des objectifs stratégiques, par exemple sur le biologique, sur la qualité dans les assiettes des enfants. Elle souhaite revoir les modalités de financement des Caisses des écoles en fonction de ces objectifs dans un dialogue de gestion qui portera sur l'ensemble de la dotation des Caisses des écoles. Pour le reste, nous ne changeons pas la manière de fonctionner. Je suis heureux de constater que nous avons de plus en plus d'objectifs convergents. Vous avez rappelé l'attachement à la proximité. Nous sommes aussi de plus en plus convergents sur le diagnostic en termes d'amélioration de la qualité, de la gestion. Je pense que cela pourrait vous amener, d'ici la fin de la mandature, à voter avec nous les délibérations sur la Caisse des écoles. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup aux uns et aux autres pour ce débat. Sur la situation passée, la justice est saisie. Ce n'est pas à nous de faire des commentaires sur le travail de la justice. Je me permets juste de rappeler deux points. Vous avez eu accès au rapport de l'Inspection générale puisque le tribunal vous a accordé ce droit. Vous avez un poste au comité de gestion de la Caisse des écoles. Un élu de l'opposition y siège désormais. La transparence est présente à la Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement qui reste gérée localement. Nous avons dû répondre à toutes les questions. Je soumetts aux voix les délibérations rattachées à ce débat. »

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« J'ai utilisé la notion de décentralisation au sens générique, et non pas la notion du CGCT. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous sommes dans un dialogue de gestion renforcé avec l'Hôtel de Ville, mais cela reste une compétence de la Mairie d'arrondissement. »

- DASCO 20170098 : Caisse des Écoles (12<sup>e</sup>)-Subvention (147 490 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

M.Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-125 AVIS)

\*\*\*



- **DFPE 20170120** : Subvention et avenant n° 1 (88 379 euros) avec l'association "Le Moulin Bleu" (12<sup>e</sup>) pour la crèche parentale Pic Puce (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-126 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20170121** : Subvention (3 054 123 euros) et avenants n° 1 avec l'association "LA MAISON DES BOUT'CHOU" (14<sup>e</sup>) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance

(DELIB 12-2017-127 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20170129** : Subvention (47 489 euros) et avenant n° 1 à l'Association "Relais 59" (12<sup>e</sup>) pour la halte-garderie (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-128 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20170136** : Subvention et avenant n° 1 (116 019 euros) à l'Association "Générale des Famille" pour la Halte-garderie (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-129 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20170189** : Subvention (1 777 306 euros) à quatorze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de quinze lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des "LAEP" de la "CAF".

(DELIB 12-2017-130 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20170191** : Subvention et convention (356.923 euros) avec l'association "La Maison Kangourou" (10<sup>e</sup>) pour sa structure multi accueil Chevreuil (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-131 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20170125** : Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (56 472 euros) et subventions d'équipement (84 894 euros).

(DELIB 12-2017-132 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20170127** : Lycées municipaux - Dotations de fonctionnement 2018 (1 000 183 euros).

(DELIB 12-2017-133 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20170074** : Lycées municipaux - Subventions (67 044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

(DELIB 12-2017-134 AVIS)

\*\*\*

- **DPA 20170049** : Projet de performance énergétique dans les écoles - Contrat relatif à 60 écoles - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.

(DELIB 12-2017-135 AVIS)

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*

- DDCT 20170075 : *Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018.*

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Vous ne serez pas surpris, nous nous sommes déjà exprimés le 12 septembre 2016. Nous étions défavorables à cette clé de répartition dans la mesure où elle prend en compte des considérations socioéconomiques. Madame CHARNOZ connaît l'argumentaire. Je ne vais pas en dire plus. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Réciproquement, vous connaissez l'argumentaire de Madame CHARNOZ, mais nous allons tout de même lui donner la parole. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Cela me fait toujours plaisir que Monsieur SEINGIER s'inscrive sur mes délibérations. Le budget est un peu le back-office de tout ce que vous faites, mesdames et messieurs les adjoints. Nous réengageons ce budget pour un montant de plus de 10 millions d'euros. C'est l'occasion de souligner que ce sont des critères partagés par tous les arrondissements. Ils permettent de tenir compte de notre population, des différents foyers fiscaux de référence, du nombre d'enfants dans les écoles. Ces critères sont pondérés par rapport aux autres arrondissements.

Je souligne que ce budget est en légère augmentation, mais reste stable. Nous livrons de nouveaux équipements. Nous continuons à investir dans nos écoles, nos crèches, nos équipements sportifs. Nous assurons toujours le paiement de l'eau et de l'électricité avec un budget relativement stable parce que nous avons à cœur de maîtriser nos dépenses. Nous ne souhaitons pas augmenter les impôts et le faire supporter aux Parisiens. Je remercie les services qui travaillent à la maîtrise de ces coûts au quotidien. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Madame CHARNOZ. Je m'associe à ces remerciements auprès des personnes qui gèrent le budget au plus près au quotidien. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-136 AVIS)

\*\*\*

- DDCT 20170076 : *Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination cadre-investissement 2018.*

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-137 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20170341** : *Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'.*

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Encore une fois, un sujet sur lequel nous sommes d'accord. Cela arrive surtout sur les sujets dont je m'occupe, d'ailleurs. Nous sommes d'accord pour qu'une politique culturelle soit établie dans notre arrondissement en ce qui concerne les activités musicales vers la belle ouverture de notre conservatoire et les centres d'animation, et vice-versa. Il est toujours plus riche de pouvoir proposer une offre variée à nos habitants. Nous n'allons pas nous opposer à ces partenariats. Il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres partenaires potentiels. Cette convention pourrait déboucher sur d'autres partenariats avec le privé, ce qui serait encore plus riche. Dans la réforme du conservatoire, l'âge a été réhaussé pour l'accueil des enfants. Des partenariats sont possibles avec d'autres acteurs spécialisés dans l'accueil des enfants plus jeunes, ou au contraire des personnes plus âgées. Le conservatoire et certains centres d'animation ne prennent pas les adultes. J'espère que le fait de mettre en place ces conventions de partenariat débouchera sur d'autres partenariats avec d'autres acteurs de l'arrondissement qui n'attendent que cela. Merci beaucoup. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. Merci. Nous partageons cet espoir. »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Nous partageons. Nous en avons déjà discuté ensemble. Nous devons organiser un rendez-vous. L'idée est de travailler avec les partenaires associatifs dans cet arrondissement dont vous faites partie. Nous ne pouvons qu'être favorables. Il faut vraiment que nous organisions ce rendez-vous. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Madame TAIEB pour compléter. »

**et Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Tout a été dit. Nous sommes absolument d'accord. Notre expérience donne l'espoir de construire encore d'autres choses. Nous pensons aux grands jeunes. Travaillons ensemble. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-138 AVIS)

\*\*\*

- DAC 20170816 : Subventions (5.000 euros) à 2 associations au titre de "l'action culturelle locale" (12<sup>e</sup>).

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je pense que Monsieur MARGAIN avait une question sur le tableau fourni en annexe de la subvention. Nous retrouvons bien les subventions obtenues par l'association, mais Madame ATLAN-TAPIERO avait posé une question au sujet de la location d'un terrain, la conversion entre la location d'un terrain et l'aide financière. Cela ne figurait pas au dossier. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« J'ai regardé le tableau. Je ne vois pas où se situe le sujet. Il faudrait valoriser les mises à disposition de terrain, n'est-ce pas ? Je n'ai pas souvenir que nous ayons mis un terrain à disposition à la Commune Libre d'Aligre, si ce n'est qu'ils organisent beaucoup d'événements sur la Place d'Aligre, que nous ne leur facturons pas, comme à toute association. Je ne sais pas si Monsieur ROMERO-MICHEL sait de quoi il s'agit. Non. Nous laisserons Monsieur MARGAIN nous poser sa question ultérieurement, voire Madame ATLAN-TAPIERO. Ils peuvent écrire leurs questions par ailleurs. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-139 AVIS)

\*\*\*

**- DDCT 20170024 : Subvention d'un montant total de 122 000 euros à 25 associations et conventions au titre de la lutte contre les discriminations.**

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Cette délibération concerne 25 associations. Ce n'est pas rien. Tous les arrondissements concernés sont des arrondissements de la majorité socialiste, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Je souhaite savoir s'il s'agit d'un hasard de domiciliation ou si cela est volontaire.

Certains objectifs sont parfois flous ou laissent dubitatifs. L'association « Pour qu'elle revienne » a pour objectif de déconstruire les stéréotypes et faire comprendre leur impact dans notre quotidien. Je ne vais pas tout nommer, mais ce n'est pas toujours très clair.

J'ai une suggestion pour être dans un esprit constructif. Ce n'est pas la première fois que nous soulignons la façon dont nous attribuons les subventions ou encore le manque d'évaluation. Souvent, les subventions sont attribuées d'une année à l'autre, mais il est parfois intéressant de faire un suivi ou de changer un peu le processus. A la Région Ile-de-France, nous avons changé d'approche pour les projets relatifs à la citoyenneté. Il est dorénavant demandé aux associations de répondre à des appels à projets, et cela permet de construire un soutien juste, équilibré, qui réponde aux attentes des habitants. Cela permet parfois d'être plus réactif et de s'adapter aux défis du moment. Avant l'été, des incidents se sont produits dans le nord de Paris. Des femmes n'ont pas pu sortir de chez elles librement. Peut-être qu'en faisant des appels à projets plus axés sur les défis du moment, nous pourrions réorienter l'action des collectivités. Nous allons écouter vos réponses, mais nous sommes plutôt sur une abstention. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je vais laisser Madame PIERRE-MARIE vous répondre. Par rapport à mes collègues des autres arrondissements, je ne suis pas certaine que tout le monde considère que la lutte contre les discriminations soit un sujet urgent. Pour le 12<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une action très volontariste de notre part d'aller travailler avec certaines associations pour lutter contre les discriminations. Je n'ai pas le sentiment que tous mes collègues maires d'arrondissement, notamment ceux de l'ouest, considèrent que ce soit une priorité. C'est peut-être pourquoi ils ne figurent pas dans cette délibération. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Toutes les Mairies d'arrondissement, notamment de l'ouest parisien, n'ont pas de délégation telle que la nôtre, à savoir pour la lutte contre les discriminations et l'égalité homme-femme. Certaines associations ne sont pas localisées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous travaillons régulièrement sur des sujets complexes qui demandent parfois du temps et des compétences pour y répondre, notamment en direction des publics les plus jeunes. En revanche, je vous rejoins sur le suivi et l'évaluation. C'est ce que nous avons mis en place avec le plan de lutte contre les discriminations pour permettre à chaque collégien d'avoir une offre de stage. Nous avons mis en place des évaluations pour faire évoluer le dispositif et permettre aux associations de répondre plus directement, de manière plus spontanée, aux demandes des équipes pédagogiques, des acteurs économiques ou encore des élèves. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Madame PIERRE-MARIE. Au-delà de ce secteur, les modalités d'évaluation et de suivi ont été mises en place dans le secteur de la culture. Toutes les



associations qui veulent un soutien de la Mairie sur une action culturelle doivent déposer un dossier qui est examiné en commission de culture de proximité au sein de laquelle les élus de tous les groupes siègent. Pour les associations qui interviennent sur le temps périscolaire, nous avons fait des appels à projet. Cela complexifie un peu le processus, mais cela nous permet d'avoir un examen le plus objectif possible et des propositions de la part des associations. Nous avons effectué tous ces efforts à l'échelle de l'arrondissement et à l'échelle parisienne de manière assez volontariste. Il n'y a pas que la Région Ile-de-France qui a revu sa position. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-140 AVIS)

\*\*\*

**- DDCT 20170123 : Subventions (80.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif.**

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Vous savez ce que nous pensons du budget participatif. Je suis tout de même très surpris que cette innovation parisienne portée par la Ville ait besoin de relais associatifs pour mettre en avant les dispositifs. Sur le principe, il est étonnant d'avoir besoin d'associations pour faire de la communication. Par ailleurs, les montants pour la communication sont assez importants. Cela suscite un débat.

Lorsque nous votons des subventions destinées à des associations, nous aimons avoir les fiches explicatives de présentation. Il n'y en a qu'une seule. Nous ne pouvons donc pas voter cette subvention. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Monsieur BOUIGUE pour vous répondre. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Monsieur SEINGIER, je comprends votre question. En même temps, je pense qu'elle est mal posée, si je puis me permettre. Sur un dispositif tel que le budget participatif que nous avons eu l'occasion de mettre en place dès 2011 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous nous sommes aperçu que les personnes qui pouvaient répondre étaient celles qui sont dans le milieu inclusif. Celles qui connaissent les dispositifs, qui savent monter un projet, le débattre, l'argumenter, le présenter. Il ne s'agit que des quartiers populaires ici. Cette délibération n'est pas nouvelle. Ce n'est pas la première fois que nous le faisons. Elle concerne des quartiers ciblés. Ce sont des quartiers reconnus comme étant des quartiers populaires. Dans notre arrondissement, nous avons délimité et ciblé ces quartiers. Généralement, dans ces quartiers, nous avons assez peu de projets. Nous souhaitons inverser la tendance.

Sur les budgets participatifs précédents, des structures ont permis que le projet puisse exister. Je rappelle que des projets ont pu se faire grâce aux parents d'élèves du groupe scolaire Lamoricière. Des habitants se sont mobilisés dans des rues sur le secteur de la Porte de Vincennes, notamment sur Fernand Foureau. Des parents d'élèves se sont mobilisés sur Germaine Tillion. Nous sommes en discussion avec des parents d'élèves sur le groupe scolaire la Brèche-aux-Loups. Nous avons pu rencontrer des groupes d'habitants et les sensibiliser sur cet objectif du budget participatif. Nous avons des projet portés par des collectifs d'habitants cette année. Cela prend simplement un peu de temps. Ce n'est pas avec les moyens d'une Mairie d'arrondissement. Vous les connaissez, Monsieur SEINGIER. Nous n'allons pas augmenter les impôts pour faire en sorte d'avoir les moyens.

Le recours à des associations de l'arrondissement qui travaillent régulièrement avec ces publics nous permet d'activer de nouveaux projets. C'est une manière de diversifier les porteurs, les projets et d'être présents dans les quartiers populaires. Je pense qu'il faut revoir la manière dont nous lançons un projet pour qu'il soit compris par l'ensemble des habitants et non par ceux qui ont traditionnellement l'information. Tel est l'objectif de ce recours à des associations. Vous parlez d'un montant exorbitant. « Cap ou pas cap » est l'association ciblée pour le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je pense que le montant n'est pas extraordinaire, étant donné ce qui va être fait.

Je rappelle ce qui a été fait les années précédentes. Des rencontres avec les habitants sur le terrain, des rencontres avec les porteurs de projets, des moments de formation

collective. Ce processus dure plusieurs mois. Nous avons désormais des groupes que nous connaissons un peu mieux. Les interventions sont un peu plus légères et ciblées, mais plus forcément sur la connaissance du dispositif. L'idée n'est pas d'avoir recours à des associations dans 10 ans encore. Mais il est normal que nous accompagnions les habitants dans les quartiers populaires les premières années. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Je pense qu'il y a encore plein de secteurs où nous avons besoin des associations. Lors du forum, 260 associations étaient présentes. Record battu. Je suis très fière de cette vitalité associative et fière que l'on s'appuie sur leur expertise pour notre action municipale. Dans tous les domaines évoqués depuis le début de cette séance, nous nous appuyons sur le savoir-faire de ce milieu associatif. J'espère que nous allons pouvoir continuer à le faire et que les associations ne vont pas s'assécher du fait des différentes décisions qui pourraient être prises. En revanche, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il n'y ait qu'une seule description sur sept associations, la nôtre. Je reconnais qu'il n'y a pas la fiche des six autres associations. (J'espère qu'il s'agit d'un traitement de faveur pour le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, mais je crains que la délibération soit la même que pour le Conseil de Paris. Je reconnais la légitimité de cette remarque).

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-141 AVIS)

\*\*\*

**- DLH 20170207 : Location de l'immeuble 4, place Félix Eboué et 50, bd de Reuilly (12<sup>e</sup>) par l'EPFIF à la SCCV Paris Félix Eboué - Convention spécifique.**

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Ce projet suscite beaucoup de questions. Nous l'avons voté favorablement lorsqu'il a été examiné. Il ne s'agit pas de remettre en cause le projet. Toutefois, je m'interroge sur le montage envisagé. J'ai bien compris que cette parcelle allait être répartie entre deux blocs, le bloc privé et le bloc public. Je ne reviens pas sur la partie privée puisque cette délibération va proroger le bail emphytéotique à la SCCV. Il s'agit de l'aménageur désigné par l'EPFIF, établissement public qui a acheté le terrain et qui le loue ou le rétrocède selon les cas. J'essaie d'être pédagogique afin que l'on comprenne bien ma question.

La partie des logements aidés aurait normalement dû être construite par la SCCV puis vendue à Paris Habitat. On nous explique que le bail à la SCCV va durer 55 ans. J'imagine qu'il s'agit d'une histoire de rentabilité financière, mais cela ressemble fortement à un contrat de partenariat. Je suis surpris parce que le principe du contrat de partenariat est de laisser le privé construire et de le relouer ensuite. Ce contrat n'est pas dans vos habitudes. « Nous en avons largement discuté par rapport à Bercy Charenton, pour lequel vous étiez contre ce type de financement ». Je voudrais savoir s'il s'agit bien d'un contrat de partenariat et comprendre la durée de 55 ans. Merci. »

**Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Je ne vais pas faire semblant. Je n'ai pas défini la durée de 55 ans. Nous avons la volonté de travailler sur des projets à moyen ou à long terme. Il s'agit du montage permis sur une parcelle un peu contrainte et sur laquelle Paris Habitat n'avait pas forcément la possibilité, comme à la caserne de Reuilly, de devenir propriétaire, de construire elle-même et de revendre derrière. En l'occurrence, nous sommes sur un montage où Paris Habitat ne pouvait pas se positionner sur ce type de terrain. Finalement, ce montage permet à un moment donné à Paris Habitat de se voir rétrocéder la partie des logements dits sociaux sur la programmation. Il s'agit d'un montage financier possible pour Paris Habitat sur un terrain à la fois contraint et cher. Vous savez que nous sommes à 12 000 €/m<sup>2</sup>. Cela ne permet pas, par rapport à du logement social, de faire facilement des rechutes.

Nous sommes sur un montage un peu particulier pour deux raisons. Paris Habitat ne pouvait pas prendre la parcelle en entier, construire l'ensemble, revendre le privé et conserver les logements sociaux. Nous sommes sur des logiques beaucoup trop onéreuses en matière financière. Nous sommes sur une parcelle où nous allons partager les logiques de l'immeuble. Nous avons une partie en accession libre. La commercialisation a déjà commencé au tarif mentionné. Un peu plus loin sur l'avenue Daumesnil, nous avons le bureau des ventes de cette partie. La durée de 55 ans a vocation à permettre à l'ensemble des opérateurs qui interviennent de s'y retrouver financièrement, de construire la partie en accession et concomitamment la partie en logement social. Le terrain lui-même ne permet pas d'être sur une autre logique. La durée de 55 ans est inhabituelle pour nous, pas complètement déraisonnable. Nous sommes sur quelque chose de logique eu égard aux caractéristiques de cette parcelle. Je vous rappelle qu'au début de la mandature, concernant le gymnase Gerty Archimède, nous avons eu la même logique en termes de temporalité. Cela est lié aux exigences du projet et permet à l'ensemble des opérateurs de s'y retrouver. Nous avons une opération foncière avec deux types d'immeuble, l'accession et le logement social. Cela permet à Paris Habitat d'être dans la partie. »

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous allons voter favorablement. Nous nous félicitons que vous acceptiez les partenariats public/privé. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Telle est l'ambiguïté. Il ne s'agit pas du tout d'un partenariat public/privé. Nous poursuivons notre objectif de construction de logements pour tous. Sur une même parcelle, nous construisons des logements privés et des logements publics. Je précise que, dans le projet architectural, il s'agira du même type de logement, qu'il soit en accession ou social. Il s'agit d'un projet emblématique de notre politique en faveur du logement. Il s'agit simplement d'un montage entre EPFIF et le promoteur qui va construire les logements et rétrocéder par la suite à Paris Habitat. Nous l'avons déjà fait pour un équipement public. Ce n'est pas du tout un partenariat public/privé. A l'inverse, à la caserne de Reuilly, Paris Habitat joue le rôle de promoteur et va revendre ensuite au « privé ». Ce n'est pas du tout un partenariat public/privé comme cela a été fait pour le parc zoologique de Paris et contre lequel nous nous étions mobilisés. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-142 AVIS)

\*\*\*

**- DU 20170168 : Vente à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 7 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue réaliser 4 logements sociaux (9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>).**

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Vous connaissez notre position sur le DPRU. Pour nous, la préemption dans le diffus est une mesure coûteuse qui ne permettra pas de créer de nouveaux logements puisqu'elle utilise les logements déjà existants. De plus, le DPRU ajoute de la complexité et de la lourdeur pour les copropriétés, car il va falloir gérer des bailleurs sociaux peu habitués à siéger dans les assemblées de copropriétaires. Pour nous, il s'agit d'une spoliation de la propriété privée qui n'améliore en rien la situation du logement à Paris. Il s'agit simplement d'assouvir une certaine idéologie, celle punitive de Monsieur BROSSAT sur les propriétaires. Nous voterons contre. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

Madame SLAMA.

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Encore une fois, malheureusement, quelle énergie vous déployez pour nous empêcher de faire du logement social. Ceci est franchement regrettable. Le droit de préemption urbain est un outil utile et indispensable qui permet une réelle mixité et de pallier, de protéger le caractère populaire des quartiers concernés soumis à une forte pression foncière et d'éviter que des familles entières ne soient chassées de leur appartement lorsque celui-ci est mis en vente.

Je reviens sur la délibération. Le 12<sup>e</sup> arrondissement est concerné par un logement au sein d'une copropriété située au 87 avenue Ledru Rollin - 96 rue du Faubourg Saint-Antoine, dans un secteur de l'arrondissement particulièrement déficitaire en logement social. Il est important de trouver des solutions. Cet immeuble a déjà bénéficié de trois préemptions de logement en 2016. Nous sommes largement pour ce projet qui va dans le sens de la lutte que nous menons pour le logement pour tous. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Nous ne sommes pas anti-propriétaires comme nous ne sommes pas anti-voitures. Pour devenir propriétaire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement aux adresses évoquées, il faut être capable de payer un logement à 12 000 €/m<sup>2</sup>. Je ne suis pas sûre que, dans cette salle, beaucoup de personnes soient en situation de le faire. En tout cas, je sais que la majorité des Parisiens ne le peut pas. Nous sommes pour que tous les Parisiens puissent se loger à Paris. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-143 AVIS)

\*\*\*

**- DVD 20170102 : Service public Vélib' - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.**

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Je souhaite exprimer les inquiétudes de notre groupe sur cette délibération. Un petit rappel historique pour ceux qui ne suivent pas le Conseil de Paris. En juillet 2016, Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM, alertait sur le risque d'interruption du service Vélib' lors de la période de transition entre les deux prestataires et s'inquiétait d'une hausse du tarif du pass. Le sujet de la question d'actualité de mars 2017 du groupe était également consacré à cette thématique. Cette inquiétude date de plusieurs années.

J'avais cru comprendre que les inquiétudes sur cette transition étaient plutôt partagées. Les délibérations de ce soir ne nous rassurent pas forcément. Je souhaite que nous imaginions ensemble les mois à venir, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, avec l'arrivée du nouveau prestataire. Ainsi, 1 000 chantiers sont prévus en 6 mois pour installer les nouveaux vélos. Nous allons voir arriver 30% de vélos électriques. Pendant cette période, les abonnés Vélib' auront moins de vélos disponibles, plus forcément aux bornes habituelles.

La proposition centriste qui sera proposée au Conseil de Paris est très pratique. Il s'agit du transfert des abonnements, aujourd'hui prévu dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier. Cette nuit-là, le service Vélib' est particulièrement sollicité. Afin d'éviter un bug, est-ce qu'il ne serait prudent de prévoir cette migration informatique 24 heures avant ou après ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est bien de penser à la nuit du réveillon de certains de nos agents. Monsieur SEINGIER. »

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je rejoins ma collègue, Madame ROTA. Nous sommes également inquiets quant aux systèmes. Apparemment, durant quelques semaines, il n'y aura plus que 50% de Vélib' disponibles. J'espère qu'une information spécifique sera communiquée aux Parisiens. J'ai l'impression que le service décline en ce moment en termes de rotation de vélos, notamment dans le 12<sup>e</sup> le soir qui est un arrondissement plus résidentiel. Parfois, certaines stations sont pleines et il n'y a pas de renouvellement.

Je sais que cette délibération n'évoque pas la tarification du service, mais il s'agit de l'occasion de souligner l'augmentation attendue. Nous parlons de 35% d'augmentation pour l'abonnement annuel et de 100% pour la location puisque nous allons passer à 1 euros le quart d'heure au lieu de 1€ les trente minutes. Nous serons vigilants sur les conséquences de cette nouvelle convention. Nous allons voter pour. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Monsieur NAJDOVSKI. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci, Madame la Maire. Je souhaite saluer le succès que représente Vélib' depuis 10 ans maintenant. Le système a été installé le 15 juillet 2007 à Paris. Le système avait été prévu pour être renouvelé au bout de 10 ans. Nous arrivons à échéance du marché. Toute une procédure d'appel d'offres s'est déroulée à l'échelle métropolitaine. La commission d'appel d'offres comprenait des élus de la petite couronne et le Président



de la Métropole du Grand Paris. Le nouveau marché a été attribué et prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Vélib' a profondément changé Paris et fait partie de son identité, de son attractivité à l'international. Lorsque des touristes viennent visiter notre capitale, ils ont plaisir à faire un tour en Vélib'. Au-delà de l'aspect touristique, il s'agit au quotidien de 300 000 abonnés annuels. Sur le territoire parisien, 10% de la population est abonnée annuellement et les locations se font à hauteur de 100 000 par jour. Cela montre à quel point Vélib' est entré dans les mœurs. Vélib' représente un tiers des déplacements à vélo à Paris.

Le nouveau marché qui entrera en vigueur à partir de 2018 va comporter des avancées. Vélib' va devenir véritablement métropolitain. Aujourd'hui, environ soixante communes sont prêtes à participer au 1<sup>er</sup> janvier ou au plus tard au 1<sup>er</sup> avril 2018 à la nouvelle aventure de Vélib'. J'espère que cela pourra dissiper les inquiétudes de certains sur l'intérêt du nouveau Vélib' étendu à l'échelle métropolitaine ; 30% des vélos seront électriques. Cela permettra de mieux appréhender la question des distances qui peuvent être plus longues pour certaines personnes, ou encore la question des pentes importantes dans certains arrondissements ou certaines communes limitrophes. Le maillage va aussi se renforcer dans notre arrondissement, notamment dans le Bois de Vincennes, avec des stations nouvelles près d'équipements publics tels que le théâtre de la Cartoucherie ou la Ferme de Paris. Il s'agit de renforcer l'attractivité de ces lieux qui verront leur desserte améliorée lorsque le STIF donnera son aval financier, parce que nous l'attendons toujours.

Par contre, je voudrais tordre le coup à l'idée selon laquelle il y aurait une augmentation du tarif au quart d'heure. Non, il n'est pas question de toucher à la question de la gratuité à la demi-heure. Je ne sais pas d'où vient cette rumeur. De toute façon, le Syndicat Vélib' Autolib' Métropole regroupe des élus de 60 communes de toutes les orientations politiques. Ils voteront cette automne les nouveaux tarifs de Vélib'. Il faut préciser que Vélib' ne sera plus adossé aux recettes publicitaires et qu'il faudra bien trouver des recettes pour financer le futur service. Je pense que ce projet de Vélib' métropolitain va donner une nouvelle dimension à Vélib'. C'est aussi la construction de la Métropole qui se fait à travers ce beau projet. S'il y a toujours des inquiétudes sur la transition, nous sommes mobilisés, élus parisiens et métropolitains, pour assurer le succès de cette transition. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI, pour ces précisions. Il s'agit effectivement d'un nouveau service. La séparation du contrat publicitaire et de Vélib' s'imposait à la Ville de par la loi. C'est pourquoi le prestataire actuel est obligé de retirer ses stations et le nouveau de les installer. En effet, la Ville n'était pas propriétaire de ces stations. Ce ne sera plus le cas à l'avenir. Oui, nous avons une période de transition sur 6 mois qui va baisser la capacité du système au maximum à 50% dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier. Statistiquement, ce n'est pas cette nuit que Vélib' est le plus utilisé. Nous allons accompagner cette période de travaux. J'ai déjà eu des discussions avec le syndicat pour choisir les stations qui seront en chantier en premier et essayer de maintenir des stations ouvertes dans chaque quartier le plus longtemps possible.

Il s'agit d'un nouveau service avec 30% de vélos électriques et une dimension métropolitaine. Nous espérons que les itinéraires cyclables suivront à l'échelle du territoire du Grand Paris. Ce n'est pas complètement le cas pour l'instant. Il y a une marge de progression pour la connexion avec les communes riveraines. Je partage quelques inquiétudes sur le tarif qui sera défini par les élus du syndicat. Bien que ce soit une compétence de la Région Ile-de-France, celle-ci n'a pas souhaité participer au financement de ce nouveau service. Je le regrette. Elle subventionne moins les itinéraires cyclables dans le périmètre parisien et du Grand Paris. Une fois que la

Métropole du Grand Paris aura aidé les communes hors Paris, le tarif restera élevé pour les communes. Une partie de ce coût sera répercuté sur les abonnements. Nous ne savons pas encore à quelle hauteur. Les élus des communes vont en discuter. Si la Région Ile-de-France avait participé au financement, l'augmentation tarifaire serait inférieure. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-144 AVIS)

\*\*\*

- **DDCT 20170077** : *Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018.*

(DELIB 12-2017-145 AVIS)

\*\*\*

- **DELIBERATION (12-2017-23)** : *Inventaire des équipements de proximité du 12<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'année 2018.*

(DELIB 12-2017-146)

\*\*\*

- **DFA 20170070** : *Avenant n° 2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.*

(DELIB 12-2017-147 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20170244** : *Subvention (1.000 euros) à l'association APDV centre d'art au titre de l'action culturelle locale (12<sup>e</sup>).*

(DELIB 12-2017-148 AVIS)

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*

- DAC 20170351 : Subvention (2.000 euros) à l'association "L'Apprenti Musicien" (12<sup>e</sup>).

Votants :25 dont 4 pouvoirs

Pour :25 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX (pouvoir de Mme ATLAN-TAPIERO) du groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-149 AVIS)

- **DAC 20170352** : Subvention (3.000 euros) à l'association "Théâtre de l'Aquarium" (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-150 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20170358** : Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Groupe Sos Solidarités".

(DELIB 12-2017-151 AVIS)

\*\*\*

- **DVD 20170088** : Palais de la Porte Dorée (12<sup>e</sup>). Convention de financement et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de mise en lumière de la façade. Convention d'entretien et d'exploitation.

(DELIB 12-2017-152 AVIS)

\*\*\*

- **DAE 20170084** : Subventions (150.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets "Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2017".

(DELIB 12-2017-153 AVIS)

\*\*\*

- **DAE 20170097** : Mission Vital Quartier 2 confiée à la SEMAEST : compte-rendu de l'exercice 2016.

(DELIB 12-2017-154 AVIS)

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

**DDCT 20170093** : Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer une convention de mise à disposition de locaux au 181, avenue Daumesnil, (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-155 AVIS)

\*\*\*

- **DDCT 20170106** : Subvention au titre de l'animation locale (3.500 euros) à l'association "Comité départemental de vol libre de Paris".

(DELIB 12-2017-156 AVIS)

\*\*\*

- **DEVE 20170118** : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

(DELIB 12-2017-157 AVIS)

\*\*\*

- **DEVE 20170147** : Subvention (25 000 euros) allouée à "l'Opéra National de Paris" pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité.

(DELIB 12-2017-158 AVIS)

\*\*\*

- **DEVE 20170150** : Subventions (69300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets «Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017.Projet« + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016.

(DELIB 12-2017-159 AVIS)

\*\*\*

- **DEVE 20170154** : Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Interface Formation, pour le développement d'une activité permacole sur le site de la ferme de Paris (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-160 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20170030** : Subventions (163.250 euros) et conventions avec les "Offices du Mouvement Sportif" (3<sup>e</sup> ; 4<sup>e</sup> ; 5<sup>e</sup> ; 8<sup>e</sup> ; 9<sup>e</sup> ; 10<sup>e</sup> ; 11<sup>e</sup> ; 12<sup>e</sup> ; 14<sup>e</sup> ; 16<sup>e</sup> ; 17<sup>e</sup> ; 18<sup>e</sup> ; 19<sup>e</sup> ; 20<sup>e</sup>) et avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-161 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20170163** : Subventions (10.500 euros) et 1 convention, au titre de la jeunesse, à “Ateliers Arc En Ciel” 12, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et “La Camillienne” (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-162 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20170252** : AccorHotelsArena-Palais Omnisports de Paris-Bercy (12<sup>e</sup>) - Avenant à la convention de délégation du service public avec la SAEPOPB.

(DELIB 12-2017-163 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20170200** : Location de l'immeuble 7 à 9, rue Cotte / 18, rue Emilio Castelar (12<sup>e</sup>) à la RIVP -Avenant à bail emphytéotique.

(DELIB 12-2017-164 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20170231** : Réalisation 17, rue de Prague (12<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux PLA-I par Lerichemont.

(DELIB 12-2017-165 AVIS)

\*\*\*

- **DU 20170167** : Protocole d'accord transactionnel tripartite entre la Ville de Paris, la SCI Marani Charenton et La société Immobilière 3F relatif aux parcelles 316 et 318 rue de Charenton (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2017-166 AVIS)

\*\*\*

- **DU 20170178** : Vente à ICF Habitat La Sablière des droits du bailleur de l'immeuble 254 rue de Charenton (12<sup>e</sup>).

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

(DELIB 12-2017-167 AVIS)

\*\*\*

- **DU 20170212** : Porte de Vincennes (12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) - Principe de déclassement des terrains - Autorisations données à la SEMAPA, la RATP et la RIVP de déposer les permis de construire et les autorisations d'urbanisme.

(DELIB 12-2017-168 AVIS)

\*\*\*

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*



Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

- DASCO 20170044-G : Divers Collèges publics-Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018.

\*\*\*

- DASCO 20170053-G : Collèges publics-Dotations complémentaires de fonctionnement (276 410 euros), subventions d'équipement (593 123 euros dont 232 553 euros au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux (128 497 euros).

\*\*\*

- DASCO 20170058-G : Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11 692 168 euros).

\*\*\*

- DASCO 20170059-G : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2 602 108 euros).

\*\*\*

- DASES 20170161-G : 8 subventions (3.500.158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105 800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène.

\*\*\*

- DASES 20170297-G : Subventions (5 914 702 euros) et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2017.

\*\*\*

- DASES 20170307-G : Subventions d'un montant total de 15 800 euros à 5 associations dans le cadre du Mois Extraordinaire (MEO) 2017.

\*\*\*

- DEVE 20170003-G : Subventions (161 000 euros), avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

\*\*\*

**- VŒU 122017-012 : Vœu présenté par les élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité relatif à la mémoire du compositeur Pierre Henry.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Nous serons unanimes pour rendre hommage à Pierre HENRY, décédé le 5 juillet 2017. Il s'agit du père de la musique électro-acoustique. Un grand monsieur. Il a collaboré avec les plus grands, dont Maurice BEJART. Il a été le premier à créer un studio d'enregistrement indépendant en France. En 1982, dans notre arrondissement, il créa son second studio dans lequel il est toujours resté, appelé Son/Ré, situé rue de Toul.

L'œuvre de Pierre HENRY est immense. Il était locataire de sa maison située rue de Toul et y exposait ses œuvres plastiques. Il faisait visiter son appartement. Peut-être que certains d'entre vous ont eu cette chance. Je l'ai visité récemment avec Pierre-Alix BINET. Nous avons même eu droit à un concert privé.

Malheureusement, Pierre HENRY est décédé. Le promoteur a vendu la maison à un autre promoteur. C'est un sujet de préoccupation pour nous tous, pour les habitants de cet arrondissement, pour ceux qui l'ont connu, pour les artistes qui ont une grande admiration pour lui.

Notre vœu est double. Nous interpellons le ministère de la Culture pour nous assurer que son patrimoine culturel et artistique soit conservé et valorisé, et qu'une plaque commémorative en sa mémoire soit apposée dans sa maison. Je vous remercie. »

Mme la Maire :

« Merci beaucoup, Monsieur ROMERO-MICHEL. J'aurai l'occasion d'en discuter avec la famille, que je recevrai bientôt. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SEINGIER. »

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je m'associe intégralement à cette proposition. »

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous ne pouvons pas passer à côté de ce grand monsieur qui est à l'origine de tout un courant. C'est tout de même un honneur d'avoir ce genre de personnalité dans un arrondissement. Nous nous associons à tout ce qui sera fait pour valoriser son œuvre et son nom. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour ce beau consensus. Nous le porterons au Conseil de Paris. »

**VŒU 122017-012 :**

Considérant que Pierre Henry habitait et composait dans son studio situé rue de Toul dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que son apprentissage de la musique a été effectué au Conservatoire national supérieur de musique de Paris et interrompu par la seconde guerre mondiale ;

Considérant que le compositeur est présenté comme le père la musique électroacoustique ;

Considérant son œuvre fondatrice de la musique concrète réalisée avec l'ingénieur Pierre Schaeffer *Symphonie pour un seul homme* et chorégraphiée par Maurice Béjart ;

Considérant la création par Pierre Henry du premier studio privé de France consacré aux musiques expérimentales et électroacoustiques ;

Considérant le patrimoine de la musique contemporaine que représente ce lieu de création à travers ses instruments d'enregistrement et sa sonothèque ;

Considérant le souci de préserver le patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry ;

**Sur proposition des élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **La Maire de Paris sollicite la ministre de la culture Françoise Nyssen pour s'assurer de la conservation du patrimoine culturel hérité de Pierre Henry ;**
- **Une plaque commémorative en hommage au compositeur Pierre Henry soit apposée sur sa maison rue de Toul (12<sup>e</sup>).**

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-169 VOEU)

\*\*\*

**- VŒU 122017-013 : *Vœu relatif à l'amélioration de la politique des contrats aidés déposé par le groupe des élu-es écologistes.***

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, rapporteur :**

« Le gouvernement a annoncé la fin brutale de ce dispositif. Il faut rappeler que les contrats aidés sont des opportunités d'emploi pour beaucoup de personnes. Ces emplois contribuent de manière importante à de nombreuses missions d'intérêt général, notamment au sein des collectivités locales ou encore dans les services de l'Etat. Ces missions concernent le vivre-ensemble, l'accompagnement des personnes les plus fragiles, l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les établissements scolaires, la lutte contre toutes les formes de discrimination, etc.

La décision de supprimer plus de 260 000 emplois aidés à l'échelle de la France a été jugée par le bloc communal, c'est-à-dire l'Association des Maires de France mais aussi toutes les grandes organisations représentatives des territoires. Ce bloc communal a considéré que cette décision était inacceptable aussi bien sur la forme que sur le fond en l'absence de concertation. Cette décision fait courir de graves risques à notre démocratie. Pour l'instant, le gouvernement n'a pas véritablement apporté de solution. Pour la Ville de Paris, 1 550 contrats aidés sont concernés avec d'anciens allocataires du RSA ou encore des séniors de plus de 58 ans pour lesquels il est extrêmement difficile de retrouver un emploi, surtout si la fin du contrat arrive brutalement. Nous avons l'exemple d'une femme âgée de 60 ans qui s'est retrouvée brutalement sans affectation tandis qu'elle travaillait dans un établissement scolaire. Le porte-parole du gouvernement n'a apporté aucune réponse à ce sujet.

A travers ce vœu, nous souhaitons que la Maire de Paris puisse interpeller le gouvernement de manière à obtenir un moratoire, une suspension de la décision. La Ville de Paris propose au gouvernement une feuille de route alternative qui soit élaborée avec le concours du bloc communal mais aussi des instances représentatives du mouvement associatif, mutualiste et de l'économie sociale et solidaire, de manière à améliorer la politique des contrats aidés et la lutte contre le chômage à l'échelon municipal. Tel est le sens de ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Les positions des groupes. Monsieur GREGOIRE. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Nous soutenons ce vœu parce que le caractère brusque de l'annonce du gouvernement fait peser deux menaces réelles. Je pense aux titulaires de ces contrats. Je rappelle que nombre d'entre eux sont des personnes handicapées, des personnes touchant les minimas sociaux. Grâce à ces contrats, elles trouvent un moyen d'amorcer une réinsertion sociale par le travail. Aujourd'hui, ils sont soumis au risque de voir leur avenir se dégrader rapidement. Ceci est insupportable. Cela est valable pour les collectivités territoriales, mais pensons aux acteurs associatifs et à l'incertitude qui pèse sur le fonctionnement même des associations. Cela pose de grandes difficultés opérationnelles. Il faut que le gouvernement fasse marche arrière au moins sur ce sujet. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Monsieur SEINGIER, Madame ROTA, souhaitez-vous vous exprimer ? Non. Madame MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci. Les contrats aidés avaient pour objectif initial de favoriser le retour à des emplois pérennes. Ils se sont majoritairement révélés inefficaces, notamment dans le secteur non marchand. Ils n'ont fait qu'ajouter de la précarité à la précarité. Nous comprenons que certaines collectivités et associations aient pu être prises de court pour cette rentrée, surtout par l'annonce brutale du gouvernement. Il faut tout de même assainir ce dispositif coûteux et revenir à des postes qui seraient budgétés par les associations ou les collectivités, à condition que l'Etat joue son rôle de financeur. La balle n'est pas dans notre camp, en espérant que le gouvernement continue de financer tout en changeant le dispositif des contrats aidés. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Pour le groupe communiste, Monsieur BONNET-OULALDJ a fait savoir qu'il soutiendrait ce vœu. Monsieur BOUIGUE. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je rejoins en grande partie la position de notre président de groupe, Monsieur GREGOIRE. Cette annonce se fait dans un double contexte. Un effort considérable est demandé aux collectivités locales de la part du gouvernement, avec une trajectoire budgétaire de moins 13 milliards d'euros, 3 milliards d'euros de plus que ce qui était annoncé dans le programme présidentiel. La suppression de la taxe d'habitation sans qu'il y ait des dotations complémentaires. Pendant l'été, un décret a supprimé de nombreuses dotations et crédits de paiement aux collectivités locales. Je pense aux 46 millions d'euros retirés à la politique de la Ville sur un programme qui comprend 400 millions d'euros.

Les emplois aidés constituent une marche supplémentaire. Il s'agit de la goutte d'eau qui fait déborder le vase par la brutalité de l'annonce. Un effort est encore demandé. Je tiens à signaler le paradoxe. Au moment où l'Etat demande aux collectivités locales de faire des efforts en matière de finances, de réduire la voilure sur les emplois, il demande aussi de supprimer les emplois aidés et de prendre d'autres types d'emplois pour assurer les services. Mais les communes ne pourront pas se le permettre en termes de budget. On demande aux communes de dépenser plus d'argent pour remplacer les emplois aidés tout en restreignant leur budget. Il faut trouver une voie pour s'en sortir.

Je ne suis pas d'accord avec vous, Madame MONTANDON, lorsque vous dites que les emplois aidés ne sont pas efficaces. Les dernières études montrent, sur les contrats d'avenir, que toute cette partie est à revoir. Regardez les taux de sortie, Monsieur SEINGIER. Regardez les dernières statistiques dans *Les Echos*, dans *Alternatives Economiques*. On démontre aujourd'hui combien ces contrats sont nécessaires, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Ces personnes vont gonfler les files d'attente de Pôle Emploi demain et auront peu de chance de trouver des emplois dans des dispositifs communs. Il y a un réel effort à faire pour reconsidérer ces contrats.

Dans certaines communes, la rentrée scolaire a été désorganisée. Certains services n'ont pas pu se tenir. Cela s'est fait rapidement sans concertation. Nous allons voter favorablement ce vœu. Je considère qu'il sera de la responsabilité de l'exécutif parisien de poser des exigences en la matière parce que la Ville de Paris est directement impactée, les associations qui travaillent avec elle aussi. Il faut retrouver le terrain d'une discussion avec l'Etat pour mettre à plat les emplois aidés et se mettre d'accord sur un dispositif pérenne. Il s'agit de ne pas réinventer des choses chaque année. Il faut reposer les éléments de suivi pour les associations qui agissent dans les quartiers populaires. Il faut trouver un terrain d'entente. Vous avez parlé du bloc communal, Monsieur NAJDOVSKI. Cela vaut pour Paris comme pour les petites

communes. Le président de l'Association des petites villes de France a dit que ce qui était vrai dans les grandes villes l'était tout autant dans les petites. Il faut se mettre autour de la table et trouver les moyens de sortir de cette discussion par le haut avec le gouvernement. Peut-être que la prochaine Conférence nationale des territoires sera l'occasion de bâtir un terrain d'entente. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Un avis favorable de l'exécutif sur ce vœu. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous pour le vote du budget participatif ou à l'occasion du compte rendu de mandat, ou encore lors du prochain Conseil d'arrondissement. »

**VŒU 122017-013 :**

Considérant la suppression de 149 000 contrats aidés pour l'année 2017 ;

Considérant la suppression de 260 000 contrats aidés au total pour les années 2017 et 2018 ;

Considérant que ces contrats aidés, en plus de constituer des opportunités d'emploi, contribuent de manière déterminante à de très nombreuses missions d'intérêt général, tant dans le secteur non-marchand qu'au sein même des collectivités territoriales et des services de l'Etat ;

Considérant que parmi ces missions d'intérêt général, auxquels les salarié-es titulaires de contrats aidés contribuent, figurent notamment de nombreux dispositifs favorisant le vivre-ensemble, accompagnant les personnes les plus fragiles dans les quartiers populaires, améliorant les conditions d'apprentissage dans les établissements scolaires ou encore participant à la lutte contre toutes les formes de discrimination dans 4000 associations parisiennes ;

Considérant les éléments présentés par le référé-suspension déposé au Conseil d'Etat le 31 août dernier ;

Considérant que cette décision de supprimer 260 000 emplois aidés a été jugée par le Bloc communal (AMF, France urbaine, AdCF, APVF, AMRF et Villes de France) inacceptable à la fois sur la forme, en l'absence de concertation, et sur le fond, par les graves risques qu'elle fait courir à la démocratie notamment à l'échelon communal ;

Considérant que les réponses de Muriel Pénicaut, ministre du travail, de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires, et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education Nationale, lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> septembre avec les représentants du Bloc communal n'ont apporté aucune solution pour l'heure ;

Considérant que la Ville de Paris est la première collectivité employeuse de personnes en contrat aidé de France avec 1550 contrats aidés, dont 30% d'anciens allocataires du RSA et 21% de seniors âgés de plus de 58 ans ;

Considérant la solidarité de la Ville de Paris avec les 1280 communes franciliennes et sa responsabilité au plan national ;

Considérant les rapports parlementaires établissant que le Bloc communal « incarne la proximité de l'action publique pour répondre, de façon réactive et appropriée, aux attentes de la population en matière de services publics et aux besoins de la vie quotidienne (état civil, garderies, crèches, écoles, études surveillées, bibliothèques municipales, soutien à la vie associative, distribution de l'eau potable, collecte des déchets ménagers, logement et urbanisme, etc...)» ;

Considérant que la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement est directement affectée à travers les contrats qu'elle gère directement ou indirectement qui permettent le dynamisme actuel du secteur non-marchand de l'arrondissement ;

**Sur proposition des élu-es écologistes, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- La Maire de Paris interpelle le gouvernement en vue d'obtenir une suspension de la suppression de 260 000 contrats aidés ;

- La Ville de Paris propose au gouvernement une feuille de route alternative élaborée avec le concours du Bloc communal et des instances représentatives du mouvement associatif, mutualiste et de l'ESS afin d'améliorer la politique de contrats aidés, d'inclusion sociale et de lutte contre le chômage à l'échelon municipal.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ) et M. MOULIN (pouvoir donné à M. GREGOIRE), du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne prennent pas part au vote.

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-170 VŒU)

\*\*\*

Madame la Maire lève la séance à 21 H 00.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ.